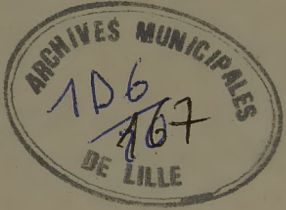


Procès Verbaux
Rapports.

106/167



Comité Social Municipal
Sous-Comité de l'organisation des loisirs.

mandat Debove 1940/1944

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

Sous-Comité de l'Organisation des Loisirs.

DIRECTION :

BUREAU :

Réunion du 22 Octobre

LILLE, LE

Le

à M *1942*

Rédacteur : M

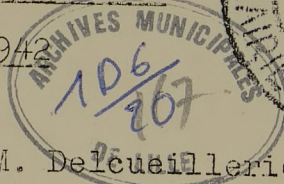
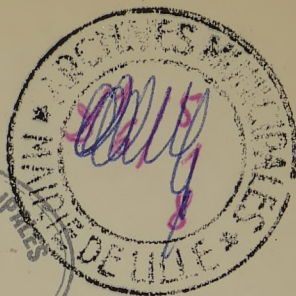
Expédié le

par

COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Sous-Comité de l'Organisation des Loisirs

Réunion du 17 Septembre 1942



Etaient présents: Mlle Castelain, M.M. Deleuillierie, Hof et Vandenberghe.

Assistaient à la séance: M. Fernand Martin, Secrétaire Général de la Mairie, qui présidait et M. Desmaretz, délégué du Comité Social Central.

L'ordre du jour appelle la discussion sur les méthodes de travail à employer par le sous-comité pour aboutir à des résultats pratiques. En effet, tel qu'il est composé, il ne saurait réunir les compétences nécessaires pour l'examen sérieux de tous les problèmes qui pourront se poser. Il est donc nécessaire que le Sous-Comité constitue l'élément moteur tandis que des fonctionnaires devront être consultés sur des points précis où, par expérience, ils pourront apporter toutes suggestions utiles ou signaler les embûches.

Après avoir désigné comme secrétaire M. Vandenberghe, il est donc décidé le principe de la création, chaque fois qu'il sera nécessaire à l'occasion de la mise à l'ordre du jour d'un problème exigeant une documentation et une étude particulière, de commissions non permanentes qui seront toujours présidées par un membre du sous-comité. Ces commissions, à convoquer avant la réunion mensuelle du sous-comité, désigneront un rapporteur qui assistera à cette réunion mensuelle pour y donner toutes explications utiles. Elles seront convoquées par leur Président et leur ordre du jour sera celui fixé par le Sous-Comité.

Passant à l'examen du champ d'activité réservé à sa compétence, le sous-comité des Loisirs procède à un large échange de vues d'où il ressort que l'organisation des Loisirs peut être groupée en quatre grands compartiments:

- 1°- Education Physique et Sports: Gymnastique - Athlétisme - Sports nautiques - Football- Basket-Ball- Tennis, etc..
- 2°- Tourisme : Camping - Scoutisme - Organisation de promenades ou voyages collectifs - Visites de musées, Villes d'Arts - Kermesses - Oeuvres Sociales - Photographie, etc...
- 3°- Fêtes : Musique - Chant - Danse - Théâtre - Cinéma - Organisation éventuelle de spectacles.
- 4°- Autres Distractions: Pêche et chasse - Bibliothèque - Conférences.

Education Physique et Sports. - Il ne paraît pas indiqué d'envisager la constitution de sociétés sportives quelconques réservées au Personnel Municipal mais plutôt d'aider celui-ci à s'intégrer dans les diverses sociétés de son choix et plus particulièrement dans la Société Municipale existante susceptible de grouper tous les sports.

D'ailleurs M. Vandenberghe fait remarquer que les dispositions de la Charte des Sports publiée en Décembre 1940 semble interdire la constitution de sociétés sportives nouvelles limitée à une catégorie professionnelle et en particulier aux administrations. Mandat est

donné à M. Vandenberghe de rapporter sur la Charte des sports à la prochaine réunion et d'étudier si l'extension de l'activité de la Société Municipale de Gymnastique serait autorisée.

Les initiatives paraissant devoir être laissées strictement au Comité Social sont celles qui devront contribuer directement à créer pour les fonctionnaires et leur famille plus de points de contacts et de camaraderie.

Tourisme: Cette branche d'activité devra forcément être laissée en sommeil jusqu'au retour à des conditions normales d'existence; les déplacements déjà difficiles étant rendus plus compliqués par le problème du ravitaillement familial. Il en est de même pour la photographie, corollaire du tourisme, où les conditions du marché ne permettent pas le plein exercice de cet art d'agrément.

Néanmoins, en belle saison, peut-être serait-il possible d'organiser des excursions cyclistes peu éloignées, mais la question n'a pas à être approfondie pour l'instant.

Fêtes. - Il existe deux sociétés municipales - Musique et Chorale Municipales - susceptibles d'apporter un concours actif aux fêtes qui pourraient être organisées, un effort particulier étant à faire auprès du personnel Municipal pour l'inviter à grossir les rangs de ces phalanges artistiques.

En ce qui concerne les théâtres et cinémas, il pourrait être recherché si l'accès du personnel et de sa famille dans certaines salles, certains jours pourrait être facilité.

Le Sous-Comité envisage également l'organisation complète de manifestations artistiques destinées au personnel municipal et dont le profit pourrait être versé à ses oeuvres de solidarité.

Autres Distractions. - La pêche a fait l'objet de l'éclosion d'une société municipale en plein essor la chasse ne peut être envisagée en temps actuel. Quant aux bibliothèques de prêts, il conviendrait de rechercher si une installation ne peut être examinée en faveur du personnel municipal, tout en soulignant les difficultés de création en raison du coût élevé des ouvrages de librairie.

L'accès du personnel municipal à certaines conférences sur des sujets d'ordre général, qui ne se rattachent pas à la formation professionnelle, pourrait être également favorisé.

Mais le sous-comité se rend compte que son action en période actuelle sera forcément réduite dans tous les domaines. Aussi croit-il, comme première tâche, à la nécessité de faire mieux connaître et apprécier les diverses sociétés municipales existantes, leur fonctionnement, leur activité, les facilités d'adhésion.

Avant de se séparer, le sous-comité, forme le vœu de réunir, sous la Présidence de M. le Maire, comme première manifestation de la création du comité social, à l'occasion de Noël, tous les enfants des fonctionnaires municipaux et leur famille avec si possible distribution de jouets ou friandises aux plus petits. Cette manifestation pourrait s'intégrer au cours d'une représentation artistique à laquelle seraient invitées à participer les sociétés municipales existantes.

Pour les frais d'une telle entreprise et en général de toutes celles qui pourront être envisagées et retenues, se pose le problème de la cotisation qui semble devoir répondre à deux caractères: obligatoire et proportionnelle aux traitements, avec répartition entre les différents sous-comités.

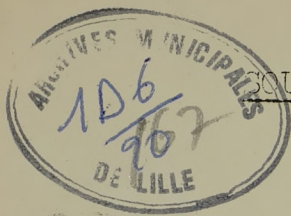
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H.45

Le Secrétaire,
Ch. VANDENBERGHE.

COMITE SOCIAL MUNICIPAL

SOUS-COMITE DE L'ORGANISATION DES LOISIRS

REUNION DU 22 OCTOBRE 1942.



Etaient présents: Melle CASTELAIN , M. DE HERIFON, DELCUEILLERIE
HCF , NEUVILLE , VANDENBOSSCHE et VANDENBERGHE

Assistaient à la séance: M. Fernand MARTIN Secrétaire Général
à la Mairie, qui présidait et M. DE MAR-
RETS, délégué du Comité Social Central.

Déferent au désir exprimé par M. le Maire lors de la dernière réunion du Comité Social Central, de doter chaque sous-Comité d'un Bureau M. MARTIN prie nos membres de désigner entre eux : président, secrétaire et trésorier. A l'unanimité sont choisis pour remplir ces fonctions : M. HCF, comme Président et Melle CASTELAIN comme trésorier. M. VANDENBERGHE étant maintenu comme Secrétaire. Après ce vote M. MARTIN s'excuse de ne pouvoir prolonger sa présence et prie M. HCF de le remplacer pour présider la séance.

Afin d'éclairer nos camarades nouvellement désignés sur les méthodes et le plan de travail envisagés par le Sous-Comité lors de sa première réunion, lecture est donnée du procès-verbal de cette réunion qui est adopté sans observation.

Puis M. VANDENBERGHE, dans un exposé très documenté, analyse les grandes lignes de la Charte Sportive en la dépouillant volontairement de tout ce qui n'a pas un caractère pouvant intéresser notre Sous-Comité. Il donne aux uns et aux autres, les précisions demandées sur des points de détail. De cet exposé sont particulièrement à retenir le mécanisme de l'organisation sportive et les conditions de création de sociétés nouvelles.

Cette Charte instituée par décret du 20 Décembre 1940, a placé immédiatement toutes les Fédérations dirigeantes et les Unions d'Associations Sportives sous le Contrôle du Comité National des Sports, afin d'organiser toutes les associations groupées dans ces dernières et de permettre à tous les athlètes de se rencontrer librement dans les compétitions officielles.

Pour pratiquer le sport en commun, si l'on veut pouvoir participer à des compétitions, il faut être inscrit au moins à une Association sportive et posséder obligatoirement la carte de sportif dont le coût est fixé, pour les membres actifs ou non, non compris les cotisations éventuelles au club, à 12 Fr par an pour les assujettis aux Assurances Sociales et 20 Fr par an pour les non-assujettis. Cette cotisation est versée en faveur du Comité National des Sports.

Seuls les clubs ou Unions constitués ont le droit d'organiser des rencontres amicales, tandis qu'aux Fédérations et Comités Régionaux, sont réservées les rencontres officielles. Pour coordonner l'action des Fédérations et au besoin pour arbitrer les conflits a été constitué le Comité National des Sports.

Quant à la création de sociétés nouvelles à caractère d'entreprise; elles ne peuvent porter le nom de la firme dont elles dépendent que si elles ne visent qu'à faire parmi leurs membres besogne d'initiation sportive. Si ces sociétés voulaient participer à des compétitions, les adhésions ne sauraient être limitées au personnel de l'entreprise. Mais une société existante reconnue a toujours le droit de créer, en sous-sein de nouvelles sections.

A une question de M. Deherripon qui signale que jeunes jardiniers et coursiers suivent des cours obligatoires d'éducation physique et de natation et demande si cette mesure ne sera pas étendue tout au moins aux jeunes agents des services administratifs, notre Secrétaire signale que la solution ne rentre plus alors dans le cadre de la Charte des sports mais dans celui de la Charte du Travail. Dès lors, le but recherché par l'Administration étant éducatif plutôt que récréatif, c'est au Sous-Comité de l'Orientation Professionnelle qu'il appartiendra de se saisir de la question, le cas échéant.

Revenant au problème général, après un échange de vues entre tous les membres, il est unanimement envisagé une extension possible de la Société municipale de Gymnastique dont les principaux champs d'activité sont la gymnastique, la danse rythmique et l'escrime.

D'autres sections pourraient être adjointes, par exemple, le Football, en raison du recrutement facile parmi les jeunes gens qui font actuellement partie du personnel communal et de la possibilité pour eux de disposer pour leur entraînement des nombreux terrains que la ville vient de créer.

Une section tennis pourrait également être envisagée, mais cette création se heurterait à de plus grandes difficultés, les terrains municipaux étant à restaurer et à réserver certains jours, contrairement à l'usage suivi jusqu'ici, à la section formée au sein de la Société Municipale.

L'athlétisme pur est également très en vogue chez les jeunes. Une seule section disposant d'un terrain ad hoc est existante à Lille : l'Iris Club O.L. Aussi conviendrait-il plutôt de rechercher si cette société est susceptible de consentir des facilités spéciales d'entraînement aux agents municipaux que la question intéresse.

Il reste enfin la natation pour laquelle deux clubs existent à Lille qui comprennent déjà l'un et l'autre des agents municipaux : les "Pupilles de Neptune de Lille" et les "Nageurs Lillois". Il ne paraît donc pas indiqué de créer une nouvelle section au sein de la Société Municipale d'autant qu'il n'existe qu'une seule piscine aménagée.

Les membres du Sous-Comité estiment toutefois que les suggestions ci-dessus reprises sont faites sous la réserve expresse d'une prise de contact avec les dirigeants de la Société Municipale de Gymnastique qui auront eux-mêmes à dire si cette extension leur paraît possible et souhaitable.

En questions diverses, le Président demande à M. Desmarets la suite qui semble devoir être réservée au vœu du sous comité concernant la manifestation de Noël. M. Desmarets donne quelques informations complémentaires sur la réunion du 7 Octobre et précise que le Comité Social Central et M. le Maire ne se sont pas montrés défavorables au principe de ce projet.

Dans ces conditions, il importe de ne pas se laisser déborder par la date et de jeter dès maintenant les bases de l'organisation de la fête au triple point de vue : financier, artistique et pratique, en demandant au Comité Social Central de les examiner si le principe en est admis.

Les frais de location de la salle retenue n'étant pas à envisager - celle-ci pouvant être le grand hall de l'Hôtel de Ville - et le concours des sociétés municipales étant supposé acquis gracieusement, la question primordiale est de savoir si nous disposeront de fonds (cotisations ou subventions) pour assurer une distribution quelconque de jouets ou friandises aux enfants. Comme il est peu probable que le Comité social soit en mesure d'assurer ces fonds, M. Desmarets suggère d'organiser une représentation artistique ou théâtrale préalable afin de se procurer une première mise.

Après discussion, cette représentation pourrait être organisée au Théâtre Sébastopol et comprendre par exemple trois parties. 1° - music-hall, 2° - une pièce en un acte, 3° - des ballets. Mais une décision rapide doit être prise pour que cette séance puisse être organisée dans les meilleures conditions de rapport possibles.

C'est seulement lorsque nous connaissons le montant de la somme dont nous disposerions que nous pourrions examiner le côté pratique de la distribution et l'âge limite des enfants bénéficiaires. Les jouets sont très chers et seront sans doute à abandonner. M. DESMARETS fera cependant quelques sondages dans les différents magasins de la Ville pour recueillir des prix. Les friandises paraissent plus abordables, par exemple : oranges, chocolat, biscuits ou coquilles si les difficultés du côté ravitaillement peuvent être surmontées.

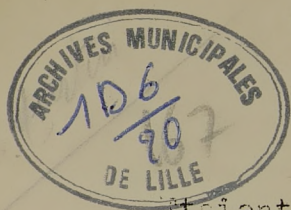
Pour la fête qui accompagnera la distribution, un programme pourrait être établi pour une durée de 1 h.30 environ avec le concours de la musique et la Chorale Municipale, de la société Municipale de Gymnastique et de la clique municipale scolaire.

Il y aura lieu encore d'inviter le personnel des cadres principal et secondaire à remplir un questionnaire donnant l'âge des enfants (à moins que les services financiers soient à même de nous fournir les renseignements) afin de permettre un dépouillement par catégories et la limitation judicieuse des distributions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.50.

Le Secrétaire,
CH. VANDENBERGHE.

COMITE SOCIAL MUNICIPAL



Sous Comité de l'Organisation des Loisirs.

Réunion du 19 Novembre 1942



Étaient présents : Melle Castelain, M. Deherrison, Delcueillerie
Hof, Neuville, Vandebossche et Vandenberghe.

Assistait à la Séance: M. Georges Desmaretz, délégué du Comité
Social Central.

La séance est ouverte à 16 h.30 sous la présidence de
M. Hof.

Le procès verbal de la dernière réunion du sous-comité,
dont chaque membre a eu connaissance, est adopté sans observation.

Le Secrétaire donne lecture de la partie des procès-verbaux
de la réunion du 27 Octobre du personnel ouvrier titulaire qui
vise notre activité. Il est précisé que le compte rendu de notre
réunion du 22 Octobre répond à ces observations et il ne sau-
rait être question de subventionner des Sociétés sur les fonds
du Comité Social.

Puis lecture est également donnée de la partie du procès-
verbal du Comité Social Central relative à nos travaux. Le
Sous-Comité, après une observation de M. Vandenberghe signalant
qu'il n'avait pas suggéré la création d'une section de nata-
tion au sein de la Société Municipale de Gymnastique étant
donné qu'il existe déjà deux sociétés à Lille et qu'il ne paraît
pas indiqué de disperser les efforts, remercie M. le Maire de
son intention de donner une suite favorable aux vœux exprimés
par le Sous-Comité a) pour l'organisation d'un arbre de Noël
en faveur des enfants des fonctionnaires municipaux; b) pour
la création de sections de football et de tennis au sein de la
Société Municipale de Gymnastique.

M. Desmaretz nous donne alors des informations complémen-
taires. Il souligne que M. le Maire envisage : a) d'étendre le
bénéfice de l'Arbre de Noël aux enfants du personnel auxiliaire
bien que le Comité Social n'englobe pas encore cette catégorie;
b) de faire l'avance sur les fonds communaux de sommes néces-
saires à cette opération; c) de faire donner au Théâtre Sébas-
topol une représentation spéciale de "Carmen" au profit de la
Caisse du Comité Social.

Prenant acte de ces informations, le Sous-Comité, tout en
approuvant le principe de l'extension de l'Arbre de Noël à
tous les enfants des agents communaux, ne croit pas que les
fonds du Comité Social peuvent être utilisés en faveur d'une
catégorie d'agents tant que celle-ci n'est pas appelée à faire
partie du Comité Social.

Puis M. Desmaretz rend compte de ses démarches auprès des
commerçants de la Ville pour connaître le prix des jouets et
friandises et suggère de rechercher en accord avec la Régie
Municipale les moyens d'assurer une distribution convenable
pour chaque enfant: quelques oranges, du chocolat et une
coquille.

Après un échange de vues général, cette position de principe étant adoptée, le Président signale qu'il y aurait d'après les statistiques qui lui ont été fournies 1.500 enfants bénéficiaires, ce qui entraînerait, à raison de 1/2 K. d'oranges, 135 gr. de chocolat et 1 coquille de 250 grs par enfant, une nécessité d'achat de 700 Kgs d'oranges ou mandarines, 165 kgs de chocolat et 330 Kgs de coquilles, pour une dépense qu'on peut évaluer au moins à 15 F. par enfant soit 20.000 F.

Aurons nous les autorisations nécessaires ? M. Desmarêts pense que la Régie Municipale sera en mesure de nous satisfaire. Comme il faut néanmoins prévoir les obstacles, le Sous-Comité serait alors partisan de la limitation des bénéficiaires en éliminant à la fois, par exemple, les enfants de moins de 2 ou 4 ans et ceux de plus de 12 ans.

Après avoir remercié M. Desmarêts des informations complémentaires qu'il a données sur les délibérations du Comité Social et de ses renseignements pratiques sur les conditions matérielles de la distribution prévue à l'occasion de Noël, pour les enfants des Agents Municipaux, le Président demande si le fait nouveau important qui s'est produit depuis notre dernière réunion, à savoir l'invasion du territoire de l'Afrique du Nord, ne sera pas de nature à modifier ou à bouleverser complètement nos projets.

En restant sur le terrain de la stricte objectivité, on est obligé de convenir que cette situation nouvelle est de nature à entraver les services de ravitaillement de la Métropole et sans doute à provoquer, à bref délai des mesures gouvernementales tendant à restreindre encore la consommation pour les produits importés précédemment de l'Algérie et du Maroc. Déjà, en effet, afin de ménager les stocks existants, des communiqués officiels de Vichy ne font-ils pas présager des limitations à la composition des colis aux prisonniers, éventualité qu'il convient de reculer le plus tard possible.

Dans ces conditions, si les mesures de restrictions annoncées viennent à entrer en application sous peu, et, en admettant que nous obtenions les autorisations nécessaires pour la faire ne serait-il pas opportun de remettre à une date ultérieure, dès que la situation redeviendrait plus favorable, l'idée d'une distribution quelconque de friandises aux enfants des fonctionnaires municipaux ?

En corollaire, bien entendu, la fête qui devait accompagner cette distribution serait-elle même à reconduire.

Le Président souligne enfin l'intérêt qu'il y a pour le Sous-Comité à prendre une décision, qui, tout en étant regrettable en elle-même, montre à l'Administration Municipale que nous savons faire abstraction de nos désirs personnels, quand ceux-ci risquent d'apparaître comme heurtant l'intérêt général.

Une discussion s'engage alors sur cette question et le Sous-Comité, unanime, adopte le principe d'un renvoi à plus tard de la fête et de la distribution projetées à l'occasion de Noël, à moins que le Comité Social Central et l'Administration Municipale, mieux informés, estiment qu'il ne peut y avoir d'inconvénient à maintenir le projet à sa date fixée.

En conclusion, le Président souligne combien le Sous-Comité des Loisirs avait raison en disant, dès sa première

réunion, que si le champ d'activité ouvert à sa compétence était excessivement vaste en situation normale, il est réduit presque à néant dans la période actuelle où chaque jour qui vient apporte avec lui de nouvelles difficultés et de nouvelles souffrances.

Séance levée à 17 h. 50

Le Secrétaire,

Ch. VANDENBERGHE,

Comité Social Municipal

Sous-Comité de l'Organisation des Loisirs

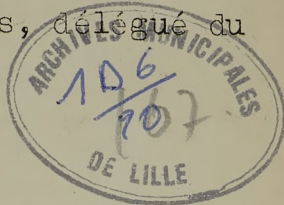
Réunion du 17 Décembre 1942



Etaient présents : Mlle Castelain, M.M. Delcueillerie, Hof, Neuville et Vandenberghe,

Excusés : M.M. Deherripon et Desmarets, délégué du Comité Social Central,

Absent : M. Vandebossche.



La séance est ouverte à 16h40 sous la présidence de M. HOF, qui exprime ses regrets de voir **notre** assemblée très réduite et souligne les inconvénients de l'absence de M. Desmarets appelé à donner des informations complémentaires sur la réunion du Comité Social Central.

Le secrétaire fait adopter sans observations, le procès-verbal de notre réunion du 19 Novembre et donne lecture des passages du procès-verbal de la réunion du Comité Social Central du 2 Décembre, relatifs à notre activité.

A propos de la formation de sections de football et de tennis au sein de la Société Municipale de Gymnastique, le sous-comité se montre très satisfait de la proposition de M. le Maire d'aménager un court de tennis dans le stade de l'Hôtel de Ville ou de permettre l'utilisation d'un de ceux situés à l'Exposition du Progrès Social. Afin de mener à bien la formation d'une section de tennis, M. Delecueillerie suggère la nomination d'une commission composée de spécialistes. Après échange de vues, le sous-Comité décide de convoquer à sa prochaine séance, outre M. Desmarets, M.M. Dubar et Mestdagh qui seront priés de donner toutes indications pour la meilleure façon de rassembler les joueurs de tennis. En même temps, pour la constitution d'une section de football, le sous-Comité fera appel dans les mêmes conditions, à M.M. Arthur Lefebvre, Vermersch, Camille Verhaeghe.

M.M. Vandenberghe et Delecueillerie interviennent ensuite sur la création d'une section de natation préconisée par M. Courtois en séance du Comité Social Central. Leurs explications confirment la position première prise par le sous-comité: la constitution d'une section de natation au sein de la Société Municipale risque de disperser les efforts des deux sociétés de natation existantes à Lille, au moment où de tous cotés, on assiste à un regroupement de ces efforts.

Toutefois, comme ces sociétés de natation n'accueillent que les jeunes gens de moins de vingt ans sachant déjà nager, le sous-comité ne voit pas d'inconvénient à la création de cette section spéciale de natation si les statuts de la Société Municipale de Gymnastique permettent le recrutement des gymnastes de plus de vingt ans. Dans le cas contraire, il faudrait alors envisager la création d'une section autonome avec moniteurs à recruter. Cette création apparaît assez difficile, le seul lieu d'entraînement possible étant la piscine des Bains Lillois dont le programme est déjà très chargé.

Mais il semble bien alors que le rôle de cette section autonome ne peut que se limiter à l'apprentissage de la natation et à la pratique libre de ce sport pour les agents municipaux. Le sous-Comité entendra d'ailleurs M. Courtois à sa prochaine séance afin de savoir si c'est bien ainsi que le problème posé par lui au Comité Social Central doit être résolu.

En ce qui concerne le choix d'une pièce de théâtre susceptible d'être donnée en représentation au profit du Comité social, le sous-Comité suggère soit un opéra soit un opéra-comique pouvant être interprété par la troupe "Manon" par exemple, ou une opérette à grand spectacle comme "Rêve de valse" "Valses de Vienne" "Le Comte de Luxembourg" etc... ou encore une dernière représentation d'un spectacle déjà donné depuis le début de la saison. M. Frady pourrait certainement donner un avis autorisé quant au meilleur choix de ce spectacle.

Avant de se séparer, le sous-Comité remercie M. le Maire de la participation de la Ville aux oeuvres du Comité social et du projet de création d'un service administratif qui prendra en charge le fonctionnement du Comité, déchargeant ainsi les sous-comités de toute besogne matérielle d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h50.

Le Secrétaire :

Ch. Vandenberghe.

OBJET DE L'AFFAIRE

MAIRIE DE LILLE

Comité Social

DIRECTION :

BUREAU :

S/ Comité des Loisirs

LILLE, LE

Reunion du 17 septembre

Le

à M 1943

Rédacteur : M

Expédié le

par



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Sous-Comité de l'Organisation des Loisirs

Réunion du Jeudi 21 Janvier 1943



Etaient présents : Melle Castelain, M. Deherripon, Delcueillerie
Hof, Neuville et Vandenberghe
excusé : M. Vandebossche
absent : M. Desmarets, délégué du Comité social Central.

Assistaient en outre à la séance : MM. Courtois, Dubar, Mastdagh;
A. Lefebvre, C. Verhaeghe, Vermeersch.

La séance est ouverte à 16 h.30 sous la présidence de
M. HOF.

M. Deherripon, délégué du cadre secondaire fait connaître son intention de quitter les Services Municipaux et de donner en conséquence sa démission de membre du Sous-Comité. L'assemblée prend acte et demandera son remplacement.

Le Sous-Comité adopte ensuite sans observations le procès verbal de sa dernière réunion et ne formule aucune objection au procès-verbal de la réunion du Comité Social Central en date du 6 Janvier.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, le Président remercie vivement ceux qui ont bien voulu répondre à l'appel du Sous-Comité pour tenter la formation rapide de sections de tennis, football et natation en extension de la Société Municipale de Gymnastique et fait un bref historique de la position prise jusqu'ici par le Sous-Comité.

Tennis. - Puis MM. Dubar et Mastdagh intervient sur la question de la création d'une section de tennis. De leurs avis, que le sous-comité fait sien, il est à retenir les suggestions suivantes qui sont susceptibles de répondre à la fois aux amateurs pour leur délasserement et aux sportifs pour leur entraînement à des compétitions possibles :

a) Terrain. - D'après les indications fournies par M. le Maire, les terrains envisagés aux abords de l'ancienne Exposition du Progrès Social étant appelés à s'intégrer dans un centre sportif, il y a une nécessité première de construire un terrain. L'assemblée demande à M. le Maire d'envisager cette construction si possible à l'intérieur de l'enceinte agrandie de l'Hôtel de Ville. Quant aux conditions techniques de la construction et de l'agencement M. Dubar insiste pour que ce court soit conçu dans l'intérêt de sa durée d'après les règles particulières imposées pour l'aménagement des courts de compétitions. L'assemblée émet encore le vœu que ce terrain puisse être construit dès cet été afin de permettre au personnel municipal d'y passer d'agréables heures, étant admis en principe que le terrain pourrait être réservé certains jours à certaines heures aux agents municipaux inscrits à la section tennis de la Société Municipale de Gymnastique.

b) Inscriptions et Equipements. M. Mestdagh ne croit pas qu'il soit urgent de lancer un appel parmi les municipaux pour solliciter leur inscription. Il a la certitude que nombreux seront les amateurs et que les adhésions seront utilement sollicitées dès que le terrain sera sur le point d'être mis en service. M. Dubar confirme et souligne d'ailleurs les difficultés à prévoir pour se procurer les équipements : les sandales et les balles étant quasi introuvables et une bonne raquette coûtant actuellement près de 1000 Francs. Toutefois ces difficultés ne doivent pas être de nature à différer la construction d'un terrain. Il émet le vœu, repris unanimement, que M. le Maire consente à laisser utiliser l'hiver le samedi après-midi ou le dimanche matin, la Salle de la Société de Gymnastique pour y jouer au ping-pong, la dépense à prendre en charge par le sous-comité, dès qu'il sera doté de fonds, ne sera pas importante et les équipements peu coûteux pour les amateurs. De plus, aucune difficulté dans l'agencement, les tables et les tréteaux pouvant être rangés facilement contre un mur sans gêner l'utilisation de la salle à d'autres fins.

Football. - Ensuite MM. Vermeersch, Arthur Lefebvre et Camille Verhaeghe nous entretiennent de la question de création d'une section de football. Ils nous assurent que les amateurs sont très nombreux parmi le personnel et des équipes pourraient être rapidement constituées, d'autant que les équipements sont plus faciles à trouver que pour le tennis. M. Vandenberghe propose d'ailleurs de s'entretenir de cette question avec M. Sergeant et le Commissariat Général, au moment opportun, afin que nous puissions bénéficier des bons d'achat nécessaires pour équiper les joueurs.

Mais là aussi se pose une question de terrain.

Après avoir passé en revue les différents terrains susceptibles d'être retenus dans des limites qui ne soient pas trop éloignées de Lille, le Sous-Comité constate que les centres sportifs à créer prévoient l'utilisation de la plupart des terrains disponibles. Un seul subsiste pour l'instant, celui de la Ferme de Douai, enclavé dans des jardins ouvriers, appelé sans doute aussi à disparaître.

A une suggestion de M. Hof de solliciter du Comité Directeur de l'O.C.I.C.L., qui reçoit une subvention de la Ville, la libre disposition de son terrain de l'Avenue de Dunkerque ou de l'Avenue de l'Hippodrome le samedi après-midi, M. Verhaeghe souligne les difficultés que doit normalement rencontrer une telle suggestion: un terrain d'honneur servant à un club pour les compétitions officielles ne peut servir de terrain d'entraînement pour les équipes inférieures ou pour les amateurs. Par ailleurs les terrains de second ordre réservés à l'entraînement sont normalement utilisés par les Clubs eux-mêmes.

MM. Lefebvre et Vermeersch proposent alors au Sous-Comité de demander à M. le Maire que soit activement poursuivie la construction du terrain du "Petit Paradis" qui répondrait au désir des municipaux si la libre disposition peut leur en être laissée le samedi après-midi. Le Sous-Comité adopte cette proposition et pense que dès l'hiver prochain le terrain envisagé pourrait être réservé au personnel municipal.

Natation. - M. Hof demande à M. Courtois de vouloir bien expliquer son point de vue. M. Courtois déclare tout de suite qu'il n'entre pas dans ses intentions de prier le Sous-Comité d'envisager la natation comme un sport à compétitions, mais

plutôt comme un loisir. Aussi demande-t-il simplement que les municipaux puissent être admis à la piscine des Bains Lillois avec leurs femmes et leurs enfants, à un jour et une heure déterminés, pour y apprendre éventuellement en commun la natation.

Le Sous-Comité, après discussion, se montre favorable à cette demande.

M. Vandenberghe apporte des précisions sur les horaires de la piscine dont il a la gestion et sur l'importance de la clientèle qui la fréquente. Appuyé par M. Delcueillierie, il pense toutefois que, si M. le Maire donnait son accord, satisfaction pourrait être donnée le Jeudi de 17 h.45 à 19 h.15., ce jour là étant presque entièrement scolaire et l'heure indiquée étant la plus creuse. L'établissement serait alors fermé au public ce jour là à 17 h.30.

Quant à l'enseignement de la natation, le personnel qualifié existe et peut surveiller à la fois les ébats des nageurs et apprentis nageurs.

Examinant enfin le côté pécuniaire de l'opération, le Sous-Comité demanderait à la Ville pour être considéré comme un club à ne payer qu'une redevance annuelle et forfaitaire comprenant à la fois les droits d'entrée et les cours d'enseignement de la natation aux profanes.

Avant de lever la séance, le Président remercie encore nos invités de leurs précieux conseils et dégage les travaux de l'assemblée en indiquant que les différents problèmes envisagés dépendent au fond de la même cause : l'absence actuelle de terrains disponibles pour le tennis et le football, l'exiguité de la piscine municipale qui, dans un avenir très proche ne saura plus répondre aux besoins de la population.

La séance est levée à 18 Heures.

Le Secrétaire,

Ch. VANDENBERGHE,

COMITE SOCIAL MUNICIPAL



Sous-Comité de l'Organisation des Loisirs

Réunion du Jeudi 18 Février 1943

Etaient présents : Mlle Castelain, M.M. Delecueillerie, Hof, Neuville, Vandenberghe, Vandenboosche.

Assistaient en outre à la séance : M. Desmaretz, délégué du Comité Social Central; MM. Courtois et Vermersch, convoqués spécialement.

La séance est ouverte à 17 h.15 sous la présidence de M. Hof.

Chorale Municipale -

Lecture est aussitôt donnée du procès-verbal de la réunion extraordinaire qu'a tenue le Sous-Comité le 1er Février au sujet de la réorganisation de la Chorale Municipale. Le procès-verbal est adopté sans observations. M. Hof rappelle qu'il a signé avec M. Raoust un appel aux adhésions parmi le personnel municipal, en vertu du mandat que lui avait donné le Sous-Comité. Il informe l'assemblée qu'il a recueilli auprès de M. Hautcoeur des renseignements montrant que le personnel municipal ne semble pas avoir répondu en masse à l'appel lancé surtout en ce qui concerne l'élément féminin. Il insiste sur la nécessité pour chacun de nos membres de faire autour de lui la propagande nécessaire afin de recueillir de nouvelles adhésions et montre l'intérêt moral qu'en pourra retirer le Comité Social.

A l'unanimité, les membres du Sous-Comité s'engagent à cette action, chacun dans leur sphère. Toutefois, à la lumière de la discussion sur les meilleurs moyens à employer, il semble que le choix du samedi à 18 heures pour les répétitions soit de nature à constituer un frein au recrutement parmi le personnel municipal, celui-ci étant sur place un tout autre jour de la semaine.

Est ensuite adopté sans observations le procès-verbal de notre réunion du 21 Janvier, puis le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 Février du Comité Social de l'Administration, dans sa partie relative à l'activité de notre sous-comité.

Ping-Pong -

Au nom de tous les membres, le Président remercie vivement M. le Maire d'avoir donné suite à notre vœu d'installer trois jeux de ping-pong destinés au personnel municipal dans une salle de l'Hôtel de Ville.

M. Vandenhende, consulté, nous a informé que la salle de Gymnastique, au 3ème étage, était libre le samedi après-midi. En conséquence, les jeux pourraient être à la disposition du personnel, ce jour-là, de 13 à 18 heures, les tables et tréteaux devant être rangés par les joueurs avant de quitter la salle.

Le Sous-Comité émet toutefois le vœu que les jeux puissent être installés dans la salle du 3ème étage, 4ème pavillon, qui n'a qu'une utilisation intermittente. Ceci permettrait de les utiliser, outre le samedi après-midi, tous les autres jours, entre les heures de vacation de midi, et éventuellement par la suite, le dimanche matin au cas où le nombre d'amateurs serait élevé.

...

Culture physique -

Passant à la création d'une section de culture physique, M. Courtois précise que le but recherché n'est pas de faire des athlètes pour des compétitions, mais de pratiquer le sport en amateur, aussi demande-t-il simplement que le personnel municipal puisse avoir accès un jour par semaine à la salle de Gymnastique pour y effectuer quelques exercices.

M. Hof répond qu'il s'est précisément entretenu de cette possibilité avec M. Vandenhende, qui n'y verrait aucun inconvénient le samedi après-midi, la salle étant libre ce jour-là et un moniteur pouvant facilement être détaché en vue de la surveillance et des conseils à donner. Le Sous-Comité se montre satisfait de cette formule et demande à M. le Maire de la faire sienne et de vouloir bien donner en conséquence les autorisations nécessaires.

Natation -

Examinant ensuite les conditions dans lesquelles se présente maintenant la demande formulée par notre Sous-Comité concernant l'accès réservé des Bains Lillois au personnel municipal le jeudi soir après l'horaire de travail jusqu'à 19 h.30, le Président remercie à nouveau M. le Maire de la décision de principe prise, après que M. Desmarets eût précisé les raisons ne permettant pas de limiter au public l'accès de l'établissement de bains avant de savoir si le personnel municipal voudra en grand nombre bénéficier de l'avantage consenti.

Considérant que cette mesure peut entrer très rapidement en application, le Sous-Comité charge le Président de rédiger une note aux services, en accord avec M. le Maire, pour signaler la décision prise et souligner que l'accès de l'établissement de bains sera autorisé au fonctionnaire municipal, à son conjoint et à ses enfants mineurs les jeudis de 18 h. à 19 h.30 sur présentation d'une carte individuelle qui devra faire l'objet d'une demande spéciale. Cette carte strictement personnelle et renouvelable chaque année, comportera des cases destinées au pointage des entrées, ce qui donnera à l'Administration un contrôle facile de l'utilisation des cartes lui permettant de décider en connaissance de cause la fermeture ultérieure de l'établissement au public.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, une seule carte pourrait être établie au nom du fonctionnaire, validée pour sa famille, autorisant l'entrée aux membres de sa famille s'ils sont accompagnés du fonctionnaire.

Activités sportives -

Le Sous-Comité constate encore avec satisfaction qu'un terrain de football sera mis à la disposition du Comité Social dès octobre prochain et que sans doute, cet été, en attendant l'aménagement du stade de l'Hôtel de Ville, un terrain de tennis sera mis provisoirement à la disposition des amateurs de ce sport élégant.

Le Président rend alors compte de la longue conversation qu'il a eue avec M. Vandenhende sur les moyens de donner une existence légitime à toutes ces activités sportives d'amateurs. M. Vandenhende suggère par le canal du Sous-Comité, en ce qui concerne les amateurs de football, basket-ball, tennis, culture physique, natation, l'adhésion à la Société Municipale de Gymnastique qui couvrirait de son aile, toutes ces activités non disciplinées, sauf à étudier pour le présent la question d'assurance en cas d'accident et pour l'avenir la possibilité de créer au sein de la Société Municipale des sections de compétitions dans ces différents sports, où les membres seront alors tenus d'observer strictement le règlement de la Société Municipale de Gymnastique, et les prescriptions de la charte sportive.

Activités non sportives.

Enfin l'assemblée étudie les moyens pratiques de permettre aux fonctionnaires municipaux d'utiliser au mieux leurs loisirs, suivant leurs convenances personnelles.

Après une ample discussion, le Président propose de grouper toutes les activités non sportives du personnel, compatibles avec les circonstances présentes, en amorçant l'établissement d'un Foyer municipal, à la fois dans une salle de l'Hôtel de Ville destinée à cet effet, par exemple la salle du 3e étage, 4e pavillon, et à l'air libre, particulièrement en bonne saison, dans le terrain de sports attenant à l'Hôtel de Ville. A défaut de la salle préconisée, le Foyer pourrait être installée provisoirement à la salle de lecture du 4e pavillon.

Le premier but de ce Foyer serait de permettre au personnel municipal d'occuper ses loisirs pendant l'intervacation de midi, puis éventuellement après la vacation du soir, pendant les longs jours, enfin le samedi après-midi.

Tout en reconnaissant que l'idée d'un tel Foyer, excessivement vaste, est forcément limitée dans la période actuelle, il semble que les frais d'aménagement et de manutention seraient réduits au minimum: des tables sur tréteaux suffisent, la bibliothèque de la salle de lecture peut servir pour commencer. Il conviendrait seulement de faire l'achat de quelques jeux de société : jacquets, damiers, échecs, cartes.

Quant au terrain attenant à l'Hôtel de Ville, il se prête facilement aux jeux de ballon et de basket. On pourrait faire l'acquisition d'un matériel de jeu de boules et de jeu de bouchons. Pour le premier, il suffit de réserver une allée, pour le second, la confection d'une piste cimentée contre une clôture n'entraînerait pas de grands frais.

Ainsi le personnel municipal et particulièrement les jeunes auraient-ils à leur disposition des possibilités de délassement à l'intérieur même de l'Hôtel de Ville, entre les vacations du matin et de l'après midi et le soir, après 18 heures, jusqu'à une heure à fixer, compte tenu de la lumière solaire. De plus sur le plan sportif et générale, des soirées seraient réservées à la culture physique, à la natation, aux conférences professionnelles, à la chorale, etc....

Le Sous-Comité approuve entièrement cette idée de création d'un Foyer des municipaux et émet le voeu que le Comité Social Central et M. le Maire se penchent sur ce problème et facilitent cette création qui n'apparaît pas, à première vue, devoir soulever des obstacles insurmontables et qui est susceptible de favoriser dans une large mesure les buts poursuivis par le Comité Social : resserrer les liens de camaraderie entre les membres du personnel municipal.

Il reste entendu que les frais que peuvent occasionner ces créations seraient à prélever sur les fonds du Comité Social et couverts par les cotisations des membres lorsqu'il y aura possibilité de les recouvrer.

Questions diverses.

Avant d'en terminer, M. Hof informe le Sous Somité qu'il a été saisi par les jeunes boulistes de l'Hôtel de Ville, qui ont institué

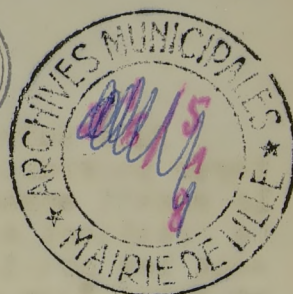
.

une équipe de football, d'une demande visant à l'utilisation du terrain de la Porte de Canteleu le dimanche après-midi pour disputer des matches amicaux. Le Sous Comité ne voit pas d'inconvénient à donner satisfaction à cette demande mais le terrain de la Porte de Canteleu a déjà fait l'objet d'octroi d'autorisations à différents clubs.

Après discussion, la saison de football devant se terminer bientôt et un terrain devant être mis à la disposition de la Société Municipale de Gymnastique l'hiver prochain, le Président avisera les jeunes boulistes des décisions d'ensemble prises par le Sous-Comité des Loisirs et les invitera à se tenir prêts à donner leur adhésion à la Société Municipale de Gymnastique, section football amateur, dès que les instructions leur seront données. Aussi pourront ils continuer à s'entraîner cet été afin de commencer la saison dans la meilleure forme possible.

Avant de lever la séance, le Président félicite l'assemblée de son activité et l'engage à continuer dans cette voie. Il prie MM. Desmarets et Courtois de se faire notre interprète auprès du Comité Social Central pour faire entrer, si possible, nos projets dans le domaine de la réalité.

La séance est levée à 18 h.45.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs

Réunion du Jeudi 18 Mars 1943

Etaient présents : Mlle Castelain, MM. Delecueillerie, Hof, Neuville, Vandenberghe et Vandebossche.

Absent : M. Desmarets, délégué du Comité Social.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Hof.

Après adoption du procès-verbal de la réunion du 28 Février, le président souligne la nécessité pour la Commission de tenir une réunion rapide afin de permettre à MM. Vandenberghe et Delecueillerie de se rendre aux Bains Lillois pour l'ouverture de la première soirée réservée aux membres du personnel municipal. Il renouvelle nos remerciements à M. le Maire pour la rapidité avec laquelle il a permis à la Commission des Loisirs d'apporter au personnel municipal dans le cadre du Comité Social une réalisation substantielle appelée sans aucun doute à un vif succès.

Sur une intervention de M. Vandenberghe, la Commission s'entendra avec M. Vandenhende ou M. Lallau pour rechercher auprès de M. Barthels, Directeur départemental de l'Education Générale et Sportive le moyen d'obtenir des bons d'achat au nom de la Société Municipale de Gymnastique pour l'acquisition de maillots de bains destinés à ceux de nos membres qui en sont dépourvus.

Abordant ensuite l'examen du procès-verbal de la dernière réunion du Comité Social, l'Assemblée regrette que la Chorale Municipale n'ait pas rencontré auprès de l'élément féminin en particulier, tout le succès qu'on était en droit d'espérer, le Président propose de s'entretenir aussitôt que possible avec le secrétaire de la Chorale pour la rédaction éventuelle d'un appel spécial auprès des employées soulignant la création des cours de chant et de solfège et des conditions particulières de recrutement. Toutefois, après discussion, il est décidé que cet appel sera lancé par une circulaire d'ensemble précisant les diverses branches d'activité du Comité Social, notamment lorsque sera appelé à fonctionner, dans un délai probablement très bref, le foyer municipal.

Passant à la question du ping-pong, le Président pense que c'est précisément l'embryon de la section "Foyer" puisqu'il ne s'agit pas d'un sport mais d'un véritable jeu. Il informe la Commission de l'état actuel de la confection des tables et s'entretiendra avec M. le Maire pour la date d'ouverture. Après échange de vues, il est proposé, en attendant que la réalisation du foyer puisse s'accomplir sur une plus grande échelle, de limiter l'accès de la salle pendant l'intervalle du repas de midi.

Puis suivant la faveur que rencontrera cette initiative, le foyer pourrait être ouvert tous les jours de 18 heures à 20 heures, le samedi après-midi de 13h. à 20 heures, voire le dimanche matin. Le Président étudiera la question dans son ensemble et invite vivement les commissaires à présenter eux-mêmes toutes suggestions qui pourront être examinées utilement au cours d'une prochaine réunion.

La Commission aura d'ailleurs à se pencher plus spécialement sur le problème de la garde du foyer et les questions qui s'y rattacheront, notamment la création d'un véritable service du Comité Social lorsque fonctionnera la nouvelle société de secours mutuels envisagée. Mais elle entend rester un organe de direction et de coordination des efforts, c'est pourquoi elle sera appelée à constituer des sous-commissions de trois ou quatre membres spécialisés dans chaque branche d'activité importante qui auront pour mission d'étudier les détails d'organisation et de fonctionnement et de présenter à notre Commission le fruit de leurs réflexions, leurs propositions ou leurs doléances.

En l'absence de M. Vandenhende, retenu à l'hôpital par les effets d'un pénible accident, M. Hof verra M. Lallau afin de rechercher avec lui les jour, heure qui conviendraient le mieux pour la création d'une section de gymnastique et de culture physique.

Quant aux jeux de plein air, l'Assemblée remercie M. le Maire de son intention de faire réaliser l'aménagement du court de tennis du Progrès Social dès le mois de Mai prochain et de l'avis favorable donné à l'installation de jeux de boules et de bouchons à l'intérieur du stade de l'Hôtel de Ville. Le Président signale enfin qu'il a visité les travaux du Petit Paradis et qu'il ne fait aucun doute que le terrain de football pourra être mis en service dès la saison prochaine. Les dimensions du plateau réalisé permettront même l'aménagement de pistes de courses de 100 mètres.

Avant de se séparer, la Commission décide de se rendre à la piscine des Bains Lillois où elle a pu constater l'empressement des municipaux à apprécier l'avantage qui venait de leur être consenti et s'est montrée satisfaite du caractère familial de cette réunion nautique.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Secrétaire :

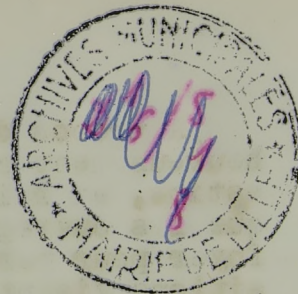
Ch. VANDENBERGHE.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs

Réunion du Jeudi 22 Avril 1943



Etaient présents : Melle Castelain, M.M. Delcueillerie, Hof, Neuville, Vandenberghe et Vandebossche.

Assistait à la séance: M. Desmarets, délégué du Comité Social.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Hof.

Aucune observation n'étant faite au procès-verbal de la dernière réunion, celui-ci est adopté.

Avant de passer à l'examen du procès-verbal de la réunion du Comité Social, le Président donne lecture du rapport qu'il a adressé à M. le Maire à propos de la création du foyer, rapport qui recueille l'adhésion unanime de l'assemblée, mais qui appelle, pour la mise en oeuvre des propositions qu'il contient, une solution simultanée, sinon préalable, du problème du personnel de service qui doit être résolu par l'Administration.

La Commission insiste pour qu'un nouvel essor soit donné au Comité Social, la création de la section "Natation" ayant montré que, dans ce domaine, le personnel a été particulièrement sensible aux facilités consenties.

M. Desmarets signale que M. le Maire n'est pas partisan du patinage à roulettes pour des raisons de sonorité excessive du bâtiment de l'Hôtel de Ville. La Commission se range à cet avis et abandonne l'idée. La soirée prévue pour ce sport sera dotée d'un autre emploi du temps.

Sur intervention de M.M. Delcueillerie et Vandebossche, la soirée du jeudi réservée aux exercices d'éducation physique et de Gymnastique, coïncidant avec celle prévue pour la natation devrait être reportée à un autre jour. M. Hof indique que ce jour avait été choisi par M. Vandenhende mais qu'il s'entendra avec M. Lalau pour le changer dans la mesure du possible. Avant de clore ce procès-verbal, renseignements pris, le lundi pourrait être choisi.

S'agissant des heures d'ouverture du foyer, il est convenu qu'elles seront limitées à l'inter-vacation de midi pour commencer puis étendue aux soirées si, comme il y a lieu de le croire, cette initiative obtient la faveur du personnel municipal.

Enfin la Commission décide de désigner dans chaque section créée, des "responsables" qui assisteront le cas échéant à la séance mensuelle de la Commission des Loisirs et indiqueront les mesures qu'ils croiront devoir proposer pour donner à leur section toute l'activité et l'ampleur désirables.

M.M. Courtois et Vermeersch, qui ont été pressentis et ont accepté, sont alors désignés responsables de la section "Natation" quant à ceux des autres sections à créer très prochainement, leur désignation sera envisagée aussitôt que possible, étant entendu que ces "responsables" ne se substitueront en aucun cas au personnel chargé normalement des mesures de discipline et de gardiennage.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la séance du Comité Social tenue le 7 Avril dernier, qui appelle certaines remarques.

A propos de la création d'une bibliothèque technique, venant heureusement compléter la bibliothèque administrative, la Commission estime, en raison de la fermeture momentanée des salles de lecture, que les ouvrages les plus intéressants pourraient être rassemblés au foyer pour permettre d'amorcer la bibliothèque récréative, les propositions visant le choix de ces ouvrages, comme le choix des disques ultérieurement, devraient être faites à la Commission par des "responsables" à désigner et les achats n'étant autorisés qu'après accord du Comité Social.

Commentant les résultats peu satisfaisants obtenus pour le parrainage des prisonniers de guerre, la Commission approuve pleinement l'initiative de M. le Maire de s'intéresser lui-même à l'insuffisance de la collecte.

Passant à l'examen du vœu émis par la Commission des Oeuvres Sociales tendant à l'instauration d'un service de contrôle à l'Hôtel de Ville, la Commission pense qu'à tour de rôle les agents à désigner pourraient être affectés pendant l'inter-vacation de midi à la surveillance du foyer et au gardiennage du matériel des jeux. Cette solution, toute provisoire, aurait l'avantage de permettre l'ouverture rapide du foyer avec les seuls moyens dont nous pouvons disposer actuellement.

En ce qui concerne la fusion des deux sociétés de secours mutuels existantes, l'assemblée souhaite vivement la réalisation de ce projet et est persuadée que toutes les difficultés peuvent et doivent être aplanies si la bonne volonté désirable est apportée par les anciennes sociétés.

M. Desmarets donne ensuite quelques informations complémentaires sur l'examen par le Comité Social des différents points intéressant directement la Commission des Loisirs qui se félicite des accords de principe qu'elle a obtenus et qui va tenter de procéder très bientôt à une nouvelle vague de réalisations.

A ce sujet, le Président estime qu'il nous faut prendre des initiatives et provoquer l'accord définitif de M. le Maire pour l'ouverture du foyer. Il donne à ce sujet lecture d'une circulaire à adresser à chaque employé titulaire ou auxiliaire indiquant les réalisations obtenues jusqu'ici par le Comité Social et celles susceptibles d'aboutir dans un bref délai et sollicitant en même temps les adhésions individuelles par bulletin. Cette circulaire porterait la signature des présidents de chacune des trois commissions.

Les quelques achats indispensables de jeux peu coûteux pourraient être faits avec l'argent dont dispose le Comité Social en attendant que l'existence légale de notre Comité permette de recevoir des subside de l'Administration.

M. Desmarets est chargé de se renseigner du prix des jeux de jacquets, dames, échecs, fléchettes et d'en référer au plus tôt à M. Hof qui prendra, après accord de M. le Secrétaire Général, les décisions nécessaires.

Après échange de vues, ce projet de circulaire est adopté à l'unanimité et le Président est chargé de l'adresser au plus tôt au visa de M. le Maire.

La séance est levée à 18 H.30.

Le Secrétaire,
Ch. VANDENBERGHE.

COMITE SOCIAL MUNICIPAL



Commission des Loisirs

Réunion du jeudi 20 Mai 1943.-



Etaient présents : Melle CASTELAIN, MM. DELECUEILLERIE, HOF, NEUVILLE et VANDENBOSCH.

Assistaient à la séance : MM. COURTOIS et VERMERSCH, responsables délégués de la section natation et Desmarets, délégué du Comité Social.

S'était excusé : M. Vandenberghe, secrétaire.

La séance est ouverte à 17 heures 10 sous la présidence de M. HOF qui fait adopter sans observations le procès-verbal de la dernière réunion.

Il indique qu'il a demandé à M. BOSSARD, directeur des Jardins de proposer le remplacement de M. DEHERRIPON, ancien jardinier, au sein de la Commission des Loisirs. La désignation officielle pourra être faite par le Comité Social lors de sa prochaine séance.

MM. COURTOIS et VERMERSCH, rendent compte de leur mission et interviennent pour que : a) les personnes ne sachant pas nager aient seules l'accès du petit bassin afin de permettre l'apprentissage aux enfants ; b) le matériel prêté aux baigneurs par l'établissement (planches et ceintures) soit obligatoirement rangé dès la fin de la séance par ceux qui l'utilisent ; c) les baigneurs évoluent avec un peu moins de bruit afin de mieux entendre les conseils et directives donnés par les maîtres de nage.

Le président remercie nos délégués de leur communication et interviendra auprès du régisseur des Bains Lillois pour qu'il soit tenu compte des observations ci-dessus qui, au besoin, pourront faire l'objet de recommandations écrites à afficher à l'intérieur de l'établissement.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la dernière assemblée du Comité Social.

La Commission enregistre avec satisfaction la décision prise par M. le Maire de réserver la première représentation théâtrale de la saison prochaine au profit du Comité Social Municipal et n'est pas d'avis de demander pour le personnel le bénéfice d'une représentation gratuite. Elle marque sa préférence pour la formule de participation du personnel municipal dans des conditions spéciales d'accès à certaines représentations ou galas organisés dans les théâtres Municipaux comme cela s'est produit récemment pour l'audition de la "Damnation de Faust" et, en remerciant M. le Maire de cette faveur lui demande de la renouveler chaque fois qu'il lui sera possible de le faire.

En ce qui concerne la création d'un bulletin, la Commission estime que cette initiative sera bien accueillie et fera mieux ressortir l'action du Comité Social, tout en soulignant qu'il remplira vraiment son rôle d'information et de liaison lorsque les réalisations du Comité Social auront pu être amplifiées par la création et le fonctionnement régulier d'autres sections (tennis - foot-ball, éducation physique, foyer etc...).

Un échange de vue a lieu ensuite à propos des affaires en cours devant la Commission des Loisirs. Celle-ci se félicite de la position prise par M. le Maire quant à l'installation du foyer dans des conditions plus confortables que celles prévues modestement par elle. Le Président rend compte des observations qu'il a eues avec M. FAUVET et indique que

la peinture du local a été commandée et qu'un devis a été établi pour la fourniture du mobilier indispensable (tables, chaises, comptoir).

La Commission insiste à nouveau pour l'ouverture rapide du foyer pendant l'inter-vacation de midi. Il serait intéressant que cette ouverture puisse coïncider avec la date du retour aux conditions normales d'horaire de travail, soit le 7 juin.

Si cette date s'avérait encore trop rapprochée pour l'installation définitive du foyer, la Commission unanime, demande que fonctionnent tout au moins la section ping-pong dont les jeux sont prêts, et la section d'éducation physique et de gymnastique, dont les séances ont été prévues le lundi de 18 h. à 20 heures.

Pour la section de ping-pong, deux responsables sont à prévoir et à choisir parmi le personnel qui mange régulièrement au restaurant municipal l'un au 1er service, l'autre au 2ème service. Melle CASTELAIN accepte volontiers ce rôle et nous indiquera un ou une collègue pouvant la suppléer pendant son repas.

Pour l'éducation physique et la gymnastique, les responsables seront à désigner parmi les adhérents à cette section à qui un appel pourra être lancé aussitôt l'accord de M. le Maire sur la date de fonctionnement.

A propos de la bibliothèque récréative, la Commission tout en reconnaissant que les brochures, magazines ou journaux sont particulièrement indiqués, pense que les services de la 4ème Division qui ont installé les salles de lecture pourraient fournir une liste d'ouvrages faciles à lire (nouvelles, pièces de théâtre, etc...) qui seraient rassemblés au foyer à la disposition du personnel pour lecture sur place.

Enfin le Président signale que l'envoi de la circulaire préparée pour provoquer les adhésions massives du personnel Municipal au Comité Social sera différée de quelques jours encore jusqu'au moment où il aura pu convoquer le Comité de rédaction du bulletin.

Avant de lever la séance, la Commission est informée que le terrain de foot-ball du petit Paradis, prévu dans le plan d'aménagement de la Citadelle au titre des grands travaux avait été également retenu par M. FAUVET au titre de l'équipement sportif scolaire. M. HOF s'est entretenu avec M. FAUVET de cette affaire et lui a suggéré pour ne pas remettre en question les autorisations ministérielles reçues, de choisir un autre terrain situé à quelques centaines de mètres du nôtre, pour les ébats scolaires, la Ville pouvant ainsi disposer d'un terrain spécial pour la Société Mle de Gymnastique ou tout autre groupement qu'il lui plaira d'agréeer.

Après discussion, la Commission des Loisirs demande à M. le Maire de vouloir bien trancher cette question de principe au plus tôt, les travaux étant actuellement suspendus jusqu'à décision et risquant de ce fait de provoquer l'impossibilité d'utilisation du terrain en octobre prochain, alors que tout avait été prévu pour terminer l'aménagement dans les délais impartis, suivant la promesse faite au Comité Social.

La séance est levée à 18 heures 10.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs

Réunion du Jeudi 17 Juin 1943



Etaient présents : Melle Castelain, MM. Delecueillerie, Hof, Neuville, Vandenberghe.

Assistaient à la séance MM. Arthur Lefebvre, délégué de la section ping-pong et Vermeersch, délégué de la section de natation.

Excusés : MM. Vandebossche, Chartres et Desmarets.

La séance est ouverte à 17 heures 10 sous la présidence de M. HOF, qui remercie M. Lefebvre d'avoir bien voulu accepter d'être notre délégué aux jeux de ping-pong et assister à la séance pour rendre compte de sa mission.

M. Lefebvre déclare que l'ouverture provisoire du foyer a été accueillie avec satisfaction par le personnel municipal fréquentant le restaurant de l'Hôtel de Ville ; amateurs et joueurs de ping-pong ainsi que spectateurs ont trouvé là matière à passer sagement l'heure du déjeuner. Il souhaite vivement que d'autres jeux soient bientôt installés au foyer et est persuadé du succès de cette initiative. Les membres de la commission confirment l'impression donnée par M. Lefebvre. Le Président annonce qu'en accord avec ses collègues des deux autres commissions, il a fait acheter 2 jeux de fléchettes, 2 jacquets, 2 jeux de dames, 1 jeu d'échecs, 1 jeu de petits chevaux, 1 nain jaune complet et 1 jeu de football et que d'autres acquisitions seront faites dès que possible. De plus, il informe la Commission que les travaux d'appropriation de la salle sont menés activement et que les nouveaux jeux pourront tous être en service dans un délai rapproché. Pour le matériel, en raison de son coût élevé, il faudra nous contenter d'une installation modeste ; toutefois, une vingtaine de petites tables ont été récupérées à la Maison des P.T.T., ainsi qu'un billard russe, mais ce mobilier a besoin de réparations. Il faudra également attendre que l'Administration Municipale puisse passer les commandes nécessaires en ce qui concerne le comptoir et l'installation du bar.

Après discussion, la Commission est unanime pour poursuivre l'aménagement du foyer avec les moyens dont elle dispose dans les délais les plus rapides. M. HOF pense que la deuxième phase de réalisation pourra commencer le lundi 28 Juin. Il ajoute qu'une bibliothèque récréative sommaire a pu être rassemblée grâce à l'obligeance de M. Fallon et qu'elle sera complétée dans un avenir proche.

S'agissant de la gérance du foyer, la Commission estime qu'elle peut être confiée à l'un des deux surveillants de l'Hôtel de Ville, aussi longtemps que l'ouverture est limitée entre 12 heures et 14 Heures. Mais lorsque cette ouverture sera permise entre 18 et 20 heures et le samedi après-midi, il sera nécessaire de prévoir un gérant unique prenant son service de 12 heures à 20 heures et affecté entre 14 heures et 18 heures au bureau du Comité Social où il pourrait aider à la besogne matérielle qu'entraînera le fonctionnement du Comité. Le gérant aura au foyer la mission d'assurer la répartition équitable des jeux, la surveillance générale, le gardiennage du matériel ; ces besognes ne pouvant pas continuer à être faites par les délégués de la Commission des Loisirs.

.....

Il est ensuite passé à l'examen des procès-verbaux. Après avoir adopté sans observation celui de notre dernière assemblée, la Commission entend et commente la lecture de différents passages de celui de la réunion du Comité Social.

A propos des représentations théâtrales, elle se félicite de la position prise par M. le Maire consistant à étudier une formule de réduction en faveur des membres du Comité Social pour certains spectacles. M. HOF souligne d'ailleurs qu'un accord est intervenu dans la région parisienne entre l'Office des Comités Sociaux et le Comité d'Organisation des entreprises de spectacles pour qu'un certain nombre de places à prix réduits soient offertes chaque semaine aux membres des Comités sociaux. Cet accord sera sans doute étendu aux grandes villes de province, mais il sera toujours loisible à M. le Maire en raison du caractère municipal des théâtres d'accorder une faveur particulière au Comité Social Municipal.

En ce qui concerne le terrain de football, M. Hof informe la Commission de l'impossibilité dans laquelle nous nous trouverons de faire jouer la saison prochaine au Petit Paradis, ce terrain devant recevoir une autre destination. Une large discussion s'ouvre sur ce sujet et, après intervention de M. Vandenberghe, il est décidé, s'il n'était pas possible à l'Administration de désigner un terrain praticable, de demander à M. le Maire d'intervenir auprès de M. Sergeant pour solliciter la mise à la disposition du Comité Social, pour l'entraînement, d'un des terrains dont il dispose avenue du Colysée ou avenue de l'Hippodrome, un soir de la semaine et le dimanche matin.

Passant à la Section Education Physique, la Commission se montre partisan de la créer le plus tôt possible. M. Hof se mettra en rapport avec M. Lallau afin qu'elle puisse fonctionner pour la première fois le Lundi 5 juillet à 18 heures. Suivant le nombre des participants, leur sexe et leur âge, il pourra être envisagé des leçons différentes : le moniteur qui acceptera cette charge devra faire toutes propositions utiles et aura tout pouvoir au point de vue organisation et discipline.

Melle Castelain suggère ensuite de tenter une démarche auprès du Comité d'Organisation de l'Exposition de Peinture actuellement ouverte au Palais des Beaux-Arts pour que les membres du comité Social et leurs familles puissent la visiter moyennant une cotisation réduite sous la conduite de techniciens. Le Président verra M. Rigaux et tentera d'aboutir au résultat recherché au cours de la dernière semaine. La visite pourrait avoir lieu soit un soir après la fermeture de l'Exposition ou le dimanche matin avant son ouverture.

Sur la proposition du Président, il sera envisagé lors de la prochaine assemblée la possibilité d'une promenade collective un dimanche d'Août, au bois de Phalempin.

Enfin sur une question de Vermersch, MM. Vandenberghe et Delecueillier précisent que rien ne s'oppose, au point de vue organisation du service, à ce que l'accès de la piscine de la rue de Toul soit autorisé le samedi après-midi ou le dimanche aux membres du Comité Social sous la réserve, bien entendu, d'une seule entrée par semaine.

Avant de clore la séance le Président rappelle que notre Commission avait envisagé l'an dernier une fête de Noël à laquelle il a fallu renoncer en raison de la quasi-impossibilité de trouver des friandises à distribuer aux enfants. La question ne se présente guère sous de meilleurs aspects cette année. Pour distribuer une coquette de 250 grammes aux 1200 enfants de moins de 14 ans, il faudrait collecter en cinq mois environ 300 Kgs de tickets de pain sans compter les matières grasses et les œufs. Si chaque agent apportait 150 grammes de tickets de pain, soit 30 grs par mois, nous aurions la possibilité d'envisager une distribution. La Commission se montre favorable en principe à une telle collecte, tout en reconnaissant la difficulté, mais décide de s'en remettre à l'avis des autres commissions et de l'Assemblée du Comité Social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45 .

COMITE SOCIAL MUNICIPAL



Commission des Loisirs

Réunion du jeudi 29 Juillet 1943



Etaient Présents : Melle CASTELAIN, M.M. CHARTRES, DELECUEILLERIE, HOF, NEUVILLE, VANDENBERGHE .

Absents : M. VANDENBOSSCHE et M. DESMARETS délégué du Comité Central .

La séance est ouverte à 17 h.10 sous la présidence de M. HOF qui souhaite la bienvenue à M. CHARTRES, délégué des ouvriers auxiliaires et espère que sa participation à nos travaux sera féconde .

Foyer .
=====

Après adoption du procès-verbal de sa dernière réunion, la Commission se félicite du succès remporté par le foyer et remercie tous ceux qui ont apporté leur concours à cette réussite . Elle remercie particulièrement M. le Maire d'avoir permis une installation simple, mais digne ; d'avoir commandé la confection de trois nouveaux jeux de ping-pong et l'installation du gaz devant bientôt faciliter le fonctionnement du bar .

Par ailleurs , la Commission se montre favorable à l'achat de nouveaux jeux ou à défaut à leur location , si cet achat devait être trop onéreux pour les ressources actuelles du Comité Social . M. Arthur LEFEBVRE, responsable du foyer, a été pressenti par M. HOF pour faire toutes démarches utiles .

Sur proposition de Melle CASTELAIN, la Commission demande encore à M. le Maire la pose d'une pendule et l'utilisation éventuelle, sous la responsabilité du gérant, du phonographe et du pick-up appartenant à la Société Municipale de Gymnastique , le Comité Social prenant à sa charge l'achat des disques .

Pour en terminer avec le foyer , le Président rappellera au service des Bâtiments la demande qu'il a faite concernant la fourniture d'une armoire destinée à la bibliothèque récréative qui s'est encore enrichie de nouvelles brochures et l'installation d'un tableau d'affichage où seraient consignés toutes les notes concernant le Comité Social .

Avant de passer en revue le procès-verbal de la réunion plénière du Comité Social, la Commission adresse des remerciements à M. l'Adjoint RAOUST , ainsi qu'à M.M. RIGAUX et MAUROIS qui ont bien voulu nous faire visiter l'Exposition de peinture " Flandres - Artois " dans les meilleures conditions .

Elle enregistre également avec satisfaction l'adhésion de M. le Maire au principe de la réduction de tarif dans les théâtres municipaux certains jours et pour certains spectacles , en faveur des membres du Comité Social .

Foot-ball.

=====

En ce qui concerne le terrain de foot-ball situé à proximité de l'Institut Diderot, sur demande de certains agents pratiquant ce sport , les jours les plus favorables à l'entraînement seraient les mercredi et Vendredi soir et le samedi après-midi. Il reste entendu que ce terrain , qui n'est pas en bon état, doit être considéré comme un terrain provisoire d'entraînement et que les vœux de la Commission vont à un terrain clôturé et mieux aménagé. Un appel sera fait parmi le personnel pour la constitution régulière de la section football qui aura à désigner elle même ses responsables .

Education Physique .

=====

Le Président donne connaissance du nombre de membres qui se sont fait inscrire à ce jour à la section d'éducation physique devant s'ouvrir lundi prochain , soit :

enfants de 9 à 15 ans	7
hommes et jeunes gens de plus de 15 ans	3
femmes et jeunes filles "	23
4 ^e catégorie	4

A ce propos , MM. VANDENBERGHE (bains) , NEUVILLE (bâtiments) et CHARTRES (Jardins) font connaître qu'ils n'ont pas eu connaissance de la circulaire décidant la création de la section d'éducation physique et faisant appel aux adhésions, ce qui tendrait à expliquer que les effectifs n'en resteront pas là .

Après discussion , la Commission demande à M. le Maire de vouloir bien rappeler à MM. les Chefs de Division et Chefs de services la nécessité de donner connaissance à toutes les personnes placées sous leurs ordres de toutes les notes de service les concernant, en particulier celles visant le Comité Social qui intéressent l'ensemble des catégories . Les difficultés s'aplaniront d'ailleurs lors de la parution régulière du bulletin .

Natation .

=====

M. VANDENBERGHE intervient pour demander que chaque fonctionnaire adhérent au Comité Social ait une carte personnelle au lieu d'une carte familiale et que chaque membre de la famille soit également doté d'une carte . M. HOF demande à surseoir à ce désir, malgré les facilités de contrôle qu'il comporte, jusqu'au moment où le Comité Social prendra un nouvel et vigoureux essor par la création envisagée d'une Société de Secours Mutuels unique .

MM. DELECUEILLERIE et VANDENBERGHE nous font ensuite part de certaines difficultés survenant le jeudi soir à l'établissement de bains du Boulevard de la Liberté, difficultés dues à l'impossibilité, par suite de l'affluence, de doter d'une cabine, chaque baigneur ou même chaque famille.

M. HOF rapporte qu'il a eu à ce sujet une conversation avec M.M. VERMERSCH et COURTOIS confirmant en tous points les faits signalés.

Dans ces conditions, les mesures suivantes sont adoptées :

-Pour suppléer au manque de cabines, M. VANDENBERGHE utilisera sous la surveillance d'un gardien de la paix de service, le Vestiaire scolaire installée aux galeries et le réservera aux jeunes agents célibataires (boulistes, aides-jardiniers, etc...)

-Pour la police intérieure de l'établissement, en accord avec le régisseur, la Commission des Loisirs donne tous pouvoirs à ses responsables pour prendre toutes les mesures qui s'imposeraient vis-à-vis de ceux qui ne se soumettraient pas à la discipline collective nécessaire et réclamée par les baigneurs.

Afin que les attentes à l'extérieur puissent se faire dans la dignité, sans bousculades, un numéro sera distribué suivant l'ordre d'arrivée et les entrées se feront par numéros sur présentation de la carte d'adhérent.

Il sera rappelé jeudi prochain aux baigneurs qu'ils peuvent utiliser la piscine de plein air de la rue de Toul une fois par semaine, n'importe quel jour sauf les samedi et dimanche après-midi. Pendant la période de grande chaleur, l'établissement de bains du boulevard de la Liberté sera ainsi décongestionné.

L'ensemble de ces mesures sera certainement de nature à réduire les inconvénients signalés.

Questions diverses.

=====

Statuant sur la proposition d'excursion collective à Phalempin, la Commission est d'avis qu'elle pourrait avoir lieu les dimanches 5 ou 12 Septembre avec départ dans la matinée et retour au début de la soirée. Les conditions et le programme de cette excursion seront communiqués en temps utile au personnel municipal. Le programme pourrait comprendre une partie concertante organisée par les participants.

Avant de lever la séance, la Commission décide le principe de la création d'une section théâtrale et de comédie au sein du Comité Social et d'étudier au cours de sa prochaine réunion les modalités de cette création.

La séance est levée à 18 h. 50.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs.

Réunion du Jeudi 19 Août 1943



Etaient présents : Melle Castelain, MM. Chartres, Delacueillerie, Hof et Neuville.

Excusé : M. Vandenberghe

Absents : M. Vandebossche et Desmarets, Délégué du Comité Central.

La séance est ouverte à 17 h. 15 sous la présidence de M. Hof qui fait adopter sans observations le procès-verbal de la dernière réunion de la Commission et passe en revue celui de la séance du Comité Social.

X
X X

A propos de la désignation des nouveaux délégués pour l'exercice prochain, la Commission est d'avis que toutes les candidatures doivent être retenues, qu'elles émanent ou non de membres des Associations Professionnelles, pourvue que les candidats soient personnellement adhérents au Comité Social. Elle estime en outre que c'est à titre exceptionnel que tous les agents, adhérents ou non au Comité Social peuvent procéder à la désignation de leurs délégués; dans l'avenir cette faculté devra être réservée aux seuls adhérents.

X
X X

Au sujet de l'ouverture du foyer le dimanche après-midi de 14 h. à 17 h. aux équipes de garde de défense passive, la Commission demande que l'accès du foyer soit seulement autorisé aux adhérents du Comité, à jour de cotisations. Elle demande également que le gardiennage soit fait par l'agent qui aura la charge du foyer, pour engager sa seule responsabilité vis-à-vis des jeux ou du matériel.

Melle Castelain signale qu'une pendule oeil de boeuf a été installée, et donne satisfaction. Plus tard elle pourra être remplacée par une pendule électrique suspendue, à double cadran.

En examinant la proposition de M. le Maire d'installer de préférence à un pick-up un appareil de T.S.F., la Commission demande s'il serait possible, provisoirement, de disposer d'un des postes restés en souffrance au Palais des Beaux-Arts et capable de fonctionner normalement. Dans l'affirmative, M. Leroy, chef électricien pourrait être invité à faire un choix.

En attendant la mise en place d'armoires bibliothèques définitives, et afin de permettre le classement des livres et brochures dont elle dispose, M. Hof signale que le service des Bâti-

...../

ments va procéder incessamment à l'installation d'une armoire provisoire. Il posera ainsi, un tableau d'affichage destiné à recevoir les communications intéressant le Comité Social.

X
X X

M. Hof fait connaître que M. Lallau a donné accord pour l'utilisation du terrain de football situé à proximité de l'Institut Diderot les mercredis et vendredis soir et le samedi après-midi. Il s'entendra en conséquence avec M. Vermeersch pour la rédaction d'un appel en vue de la constitution des équipes. Celles-ci auront à désigner elles-mêmes un ou deux responsables chargés d'assurer la liaison avec la Commission des Loisirs.

X
X X

M. Delecueillerie souligne que, grâce aux mesures prises, aucun nouvel incident n'est à signaler à la piscine des Bains Lillois. Le Président répondra au nom de la Commission à une lettre d'un adhérent se plaignant des conditions d'attente à l'extérieur.

Un autre adhérent signale encore par lettre certains inconvénients intéressant la section d'éducation physique. Ces inconvénients disparaîtront rapidement dès que de nouvelles adhésions auront été enregistrées parmi le personnel masculin.

Enfin devant les difficultés d'ordre spécial rencontrées par le projet de manifestation récréative un prochain dimanche de Septembre au bois de Phalempin, la Commission décide de ne pas donner suite à ce projet pour le moment.

Quant à la création d'une section théâtrale, l'étude en est renvoyée à la prochaine réunion, M. Hof étant chargé de prendre contact à ce sujet avec M. Tecomte, secrétaire des H.B.M., technicien en la matière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h.40.

COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commissions des Loisirs

Réunion du Jeudi 23 Septembre 1943

Etaient présents : Melle Castelain, MM. Chartres, Delecueillerie, Hof et Vandenberghe.

Absents : MM. Neuville, Vandebossche et Dénaerts, délégué du Comité Central.

La séance est ouverte à 17 h. sous la présidence de M. Hof qui souligne que c'est la dernière réunion que tient la Commission des Loisirs sous le mandat qui lui a été confié en 1942 dès la formation du Comité Social. Il retrace très brièvement l'oeuvre accomplie, oeuvre obligatoirement très modeste dans tous les domaines en raison des difficultés de tous genres inhérentes aux conditions de vie actuelles. Il forme l'espoir que la prochaine Commission des Loisirs, dont une partie des membres s'est déjà vu confirmer un nouveau mandat, continue la tâche commencée en y apportant sans cesse les modifications nécessaires et les extensions possibles.

Pour assurer une liaison plus intime entre les diverses activités de la Commission, celle-ci est unanime à envisager la présence d'un représentant de chaque groupe à ses réunions (Nata-tion - Football - Education Physique - Foyer). Cette désignation pourrait être différée jusqu'à la prochaine réunion afin d'en laisser le soin à la nouvelle commission.

X

X X

Après avoir adopté sans observations le procès-verbal de la dernière assemblée et pris connaissance des procès-verbaux des deux assemblées du Comité Central, le Président donne quelques informations complémentaires au sujet de la formation des équipes de football qui sera entreprise par M. Vermeersch; mais les équipes auront à désigner elles-mêmes leurs responsables. D'après les adhésions recueillies par M. Maudier, 32 agents se sont fait inscrire.

Quant à la création de la section théâtrale, M. Lesonte a bien voulu accepter d'étudier cette question pour que sa réalisation soit possible et fera connaître ses suggestions lors d'une prochaine réunion au cours de laquelle il lui sera demandé de les développer.

S'agissant du Foyer, la Commission constate avec une vive satisfaction que les travaux d'aménagement du foyer se poursuivent activement et félicite en particulier M. Delaunoy de mettre son talent artistique au service du Comité Social.

M. Hof signale qu'il vient d'avoir l'occasion de faire l'acquisition d'un billard français en état de service, y compris les accessoires (billes et 10 queues) pour le prix exceptionnel de 4.500 Frs. Il sera fait appel à une maison spécialisée pour le montage et la vérification des queues à certaines desquelles il manque les procédés. Les conditions d'utilisation du jeu seront réglées lors de la prochaine séance.

S'agissant de l'appareil de T.S.F. dont nous avons à remercier bien vivement M. le Maire; il sera mis en service incessamment dès que des instructions précises auront pu être données au gardien du foyer. La Commission estime en effet que la responsabilité exclusive de l'utilisation doit être donnée au gérant du foyer. Il doit être entendu, pour éviter tous désagréments inutiles, que seules les émissions musicales doivent être recherchées. Toutefois, à 13 heures, les informations relayées par les antennes de Lille P.T.T. pourront être diffusées à titre d'essai.

M. Chartres signale que les notes de service pour les représentations théâtrales à prix réduit de l'Auberge du Cheval Blanc et de Niquette sont parvenues tardivement aux services extérieurs. M. Hof signale qu'il n'a pas été possible d'être prévenu plus tôt, mais que, durant la saison, si M. le Maire agréé la proposition que lui a faite ou lui fera M. Frady de donner une représentation d'opérette ou d'opéra le samedi soir, des dispositions seront prises pour que l'ensemble du personnel soit prévenu à temps. D'ailleurs le bulletin sera d'une incontestable utilité à ce point vue. Toutefois, il est bien entendu que les faveurs ainsi consenties ne sauraient être étendues, au delà de la période d'essai, aux agents non adhérents au Comité Social. Le prix des places pourrait être étudié de façon à ne pas dépasser le maximum de 30 Frs en représentation d'opéra et de 25 Frs pour l'opérette ou la comédie taxe et timbre compris.

Melle Castelain s'intéresse à quel point en est la question de la Coopérative. M. Hof donne les éléments d'information qu'il a recueillis au cours d'une précédente réunion du Comité Central.

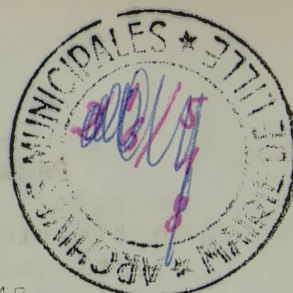
Enfin Melle Castelain demande s'il n'est pas possible au personnel municipal de disposer, en cas d'alerte, des bancs qui sont actuellement groupés en tas dans les abris du 2° sous-sol. La question sera posée au Comité d'Administration.

La séance est levée à 18 h. 15.

Comité Social municipal

Commission des Loisirs

Réunion du Jeudi 21 Octobre 1945.



Etai^{ent} présents: Melle CASTELAIN - M.M. CHARTRES,
DELECUEILLERIE, HOF et NEUVILLE.

excusé : M. VANDENBERGHE

absent : M. VANDENBOSSCHE



Assistait en outre à la séance : M. LOOTEN, nouveau délégué du Comité Social.

La séance est ouverte à 17 h 15. Cette réunion étant la première de la nouvelle session, il est procédé au renouvellement du bureau. A l'unanimité M. HOF est réélu à la présidence. Melle CASTELAIN est nommée secrétaire.

Ainsi que la Commission en avait exprimé le désir, lors de sa précédente réunion, afin d'assurer une liaison plus intime entre ses diverses activités, elle nomme un représentant dans chaque groupement.

Pour la section théâtrale : M. Lecomte
- football : M. Vermersch
- éducation physique: M. Courtois
Pour le Foyer municipal : M. Arthur Lefebvre.

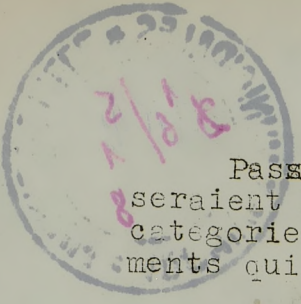
De plus, chaque commission devant être représentée au sein du comité de rédaction du "Courrier des Municipaux", elle désigne M. Montagne.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est adopté sans observation, puis on passe à l'examen du procès-verbal du Comité Social du 6 Octobre.

Concernant le foyer municipal M. Hof informe la Commission que les billards acquis seront mis en place par un spécialiste, dans le courant de la semaine prochaine. En outre, il va établir une consigne pour les agents préposés à la surveillance du Foyer et pour l'utilisation de l'appareil de T.S.F.

La Commission signale l'urgence de procéder à la pose de rideaux de Défense Passive, afin de permettre la continuation de l'accès du Foyer aux personnes fréquentant le cours d'éducation physique le mercredi soir. M. Hof rappellera sa demande antérieure au Service des Bâtiments.

Au sujet de l'attribution des places de théâtre à prix réduits, la Commission est satisfaite du succès remporté. Cependant elle serait heureuse si le bénéfice des réductions pouvait être accordé d'une manière assouplie et de permettre ainsi à tous les membres d'une famille (tant ascendants que descendants) de pouvoir se récréer ensemble. Elle croit que le nombre de places mises à la disposition du personnel en accord avec M. le Maire et M. Frady peut permettre cette faveur.



Passant aux questions diverses : M. Chartres demande quels seraient les membres du personnel qui pourraient entrer dans la catégorie de manoeuvres qualifiés. M. Hof lui précise les éléments qui motivent cette distinction.

Melle Castelain demande s'il ne serait pas possible d'établir une permanence au Foyer Municipal, par exemple un jour de semaine pendant l'inter-vacation de midi, pour permettre aux philatélistes municipaux de procéder à des échanges. La Commission approuvant cette suggestion, un avis sera inséré dans le "Courrier des Municipaux".

La Commission décide : 1° de se réunir incessamment, afin de se mettre en rapport avec les différents représentants des Sous-Commissions désignés au début de cette réunion; 2° de faire, dorénavant, ces réunions le 3ème lundi du mois au lieu du jeudi, comme primitivement fixé, afin que les membres de la Commission puissent profiter de la séance de natation; 3° de demander à M. le Maire l'autorisation d'utiliser une partie du stade de l'Hôtel de Ville le samedi après-midi de 14 h à 16 h pour l'entraînement au basket-ball, l'intention de la Commission étant de faire très prochainement appel au personnel pour la constitution d'équipes masculines et féminines.

La séance est levée à 18 h 25.

Le Secrétaire,
S. CASTELAIN.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs



Réunion du Lundi 15 Novembre 1943

étaient présents: Mlle Castelain - M.M. Chartres, Delecueillerie, Hof, Neuville et Vandenberghe.

absent : M. Vandebossche.

Assistaient en outre à la séance: M.M. Looten, Délégué du Comité Social, Leconte, pour la section théâtrale, Lefebvre, pour la section Foyer, Vermeersch, pour la section sports, Courtois, pour la section natation.

Le Président ouvre la séance à 17 H.05, souhaite la bienvenue aux délégués des sous-commissions et espère que cette collaboration directe permettra, dans l'avenir, un essor plus rapide et plus grand des initiatives.

est

Lecture/faite du procès-verbal de la précédente réunion du Comité des Loisirs et à ce sujet la Commission émet le vœu que dorénavant le procès-verbal soit envoyé à chaque délégué de sections.

La Commission entend ensuite les différents délégués :

Section Théâtrale : M. Leconte fait ressortir la nécessité de faire un appel au personnel afin de connaître les amateurs comédiens, chanteurs ou comiques (hommes et femmes) afin de constituer un noyau suffisant dans chaque spécialité. La discussion vient ensuite sur les possibilités d'aménagement d'une salle au 3ème étage à proximité du foyer. Une scène démontable pourrait y être installée. Le problème d'acoustique serait à étudier particulièrement, mais la question ne présente pas pour l'instant un caractère d'urgence.

M. Hof demande donc à M. Leconte de vouloir bien rédiger un appel qui serait affiché au foyer et communiqué au personnel en vue de rechercher et d'inviter les meilleurs éléments susceptibles de donner un élan à la section théâtrale.

Section Football : M. Vermeersch informe la Commission que les équipes sont convoquées pour le mardi 23 Novembre, aussi est-il décidé immédiatement la création d'une Commission de Football: le délégué M. Vermeersch en sera le Président et réunira les Membres capables de la constituer. Une réunion préliminaire aura lieu le 22 courant afin de prendre toutes dispositions pour la réunion du lendemain.

Pour le Basket-ball un appel a été lancé par la voie du journal afin de constituer les équipes.

Section Education Physique : M. Courtois signale que les membres du personnel pratiquant la natation seraient désireux de commencer l'entraînement de crawl. M.M. Vandenberghe et Delecueillerie donnent un avis favorable à cette demande et se déclarent à la disposition des amateurs municipaux.

La Commission se félicite que les modifications de l'horaire n'aient pas réduit le nombre de nageurs et que, d'autre part, le foyer restant ouvert exceptionnellement le jeudi jusque 18 heures, il soit possible au personnel d'éviter l'attente sur la rue tout en se divertissant.

2/1/88
Foyer Municipal.- M. LEFEBVRE signale qu'un délégué de l'Olympique Lillois, Section ping-pong, est venu visiter le foyer et y a admiré jeux et amateurs. Il a manifesté l'intention de visiter à nouveau le foyer d'ici quelque temps, sans doute pour juger de la valeur des joueurs. Aussi la Commission charge-t-elle M. LEFEBVRE de l'entretenir du problème des balles de ping-pong.

Au sujet de la Bibliothèque notre délégué demande qu'un prêt de livres soit fait strictement aux membres du Comité Social et pour une durée maximum de 15 jours comme pour la bibliothèque professionnelle et technique. La Commission n'y voit aucun inconvénient, M. LEFEBVRE acceptant de se charger de la tenue du registre des prêts.

M. HOF signale ensuite la mise en service des billards et du poste de T.S.F., l'arrivée prochaine des jeux supplémentaires de ping-pong et l'installation du bar avec son mobilier dans un très bref délai. La Commission se félicite de ces résultats et adresse ses félicitations à M. DELAUNOY pour son travail de décoration de la salle.

Questions diverses : M. COURTOIS demande s'il ne serait pas possible de louer un appareil genre "Pathé-Baby" afin de projeter des films documentaires et scientifiques ainsi que des films sportifs au ralenti. La Commission se range à cette proposition intéressante et charge son Président d'étudier le principe de cette réalisation avec M. LALLAU, Président de la Commission de la Formation Professionnelle.

Au sujet du foyer, Mlle CASTELAIN fait remarquer que l'installation d'un diffuseur placé à l'autre extrémité de la salle apparaît nécessaire afin d'entendre mieux les émissions de T.S.F. de n'importe quel endroit. Il sera d'abord recherché à ce sujet le meilleur emplacement définitif de l'appareil.

M. HOF fait part à la Commission de son intention de rechercher auprès de la Chambre Syndicale du Cinéma les possibilités éventuelles d'obtenir des Directeurs de cinémas de la Ville, pour les membres du Comité Social Municipal, certaines réductions de tarif à des jours et aux salles fixés par eux.

La séance est levée à 18 heures 10.

La Secrétaire :

S. CASTELAIN.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

COMMISSION des LOISIRS.

Réunion du Lundi 20 Décembre 1943



Etaient présents : Mlle CASTELAIN, M.M. DELECUEILLERIE,
HOF, VANDENBERGHE.

absents : M.M. CHARTRES, NEUVILLE, VANDENBOSSCHE.

Assistaient en outre à la séance : M.M. LOOTEN, Délégué du Comité Social, LECOMTE, pour la Section théâtrale, LEFEBVRE, pour la Section Foyer, VERMEERSCH, pour la Section Sports et COURTOIS, pour la Section Natation.

Le Président ouvre la séance à 16 h. 25 et l'on passe à l'examen du procès-verbal de la réunion du 15 Novembre. Ce dernier n'ayant pas été distribué aux délégués des Sous-Commissions, ceux-ci souhaitent le recevoir régulièrement à l'avenir.

La Commission note avec satisfaction l'appel au personnel qui a été fait dans le courrier des Municipaux au sujet de la création éventuelle d'un groupement artistique ainsi que d'une formation d'équipes de joueurs de basket-ball.

M. COURTOIS signale que les amateurs de natation ont commencé l'entraînement du crawl et M. LEFEBVRE avise la Commission que la bibliothèque du foyer ayant été mise à la disposition du personnel, le prêt de livres fonctionne normalement.

M. HOF rend compte de la conversation qu'il a eue avec M. LALLAU concernant l'utilisation éventuelle de l'appareil de projection de l'Office d'Orientation Professionnelle. Si cette utilisation était autorisée, des films au ralenti sur les mouvements sportifs ou des films documentaires à but éducatif seraient à rechercher. M. VANDENBERGHE verra la fédération de natation et M. VERMEERSCH la fédération de football dans le but de trouver des films susceptibles d'intéresser tous les membres du personnel.

Confirmant son intention de prendre contact avec la Chambre Syndicale du Cinéma, en vue d'obtenir certaines réductions dans les salles de la Ville, M. HOF fait part des difficultés importantes à surmonter, le système de location de films ne permettant pas aux directeurs de salles de déterminer librement le prix de leurs places.

Ensuite, le Président donne des informations complémentaires concernant la mise à la disposition de la Section théâtrale de la salle du 3ème étage, afin qu'elle puisse y poursuivre ses répétitions. La Commission adresse ses remerciements à M. le Maire, qui a envisagé une salle spéciale pour les représentations que la section pourrait être appelée à donner dans l'avenir.

.....

Après ces diverses informations, la Commission entend les différents délégués des sous-commissions.

FOOTBALL -

M. VERMEERSCH précise que la section Football est constituée et a commencé son entraînement. Elle participera très prochainement à des matches amateurs. En vue de résoudre plus facilement le problème des équipements, l'adhésion à la F.F.F.A. sera sollicitée. A cet effet, la Commission charge M. VERMEERSCH d'établir le règlement du club qui prendrait le titre de "Sportifs municipaux lillois" et est d'avis de faire appel à M. MARTIN, secrétaire général adjoint, fervent amateur de football, pour en assurer la présidence.

NATATION -

M. COURTOIS, demande si une planche élastique ne pourrait pas être remise en service à la piscine. M. VANDEBERGHE répond au délégué et lui dit qu'il s'opposera toujours à cette remise en état, car la piscine des bains Liberté est trop étroite et de nombreux accidents sont à craindre.

D'autre part, la Commission est heureuse de la proposition faite aux membres du personnel, par l'Union nautique de Lille, Société d'aviation de compétition. Elle espère que quelques membres répondront à cette initiative si intéressante et deviendront par la suite des moniteurs spécialement affectés à la formation des cadets des écoles municipales.

THEATRE -

M. LECOMTE, de la Section théâtrale, attend le 8 Janvier 1944, date de clôture des inscriptions et informe la commission que des fiches de renseignements seront établies afin de constituer les groupements artistiques selon les affinités de chaque membre.

FOYER -

M. LEFEBVRE, de la Section foyer, signale que le prêt de livres fonctionne normalement et demande si une somme de 200 Francs environ par mois, ne pourrait pas être attribuée au comité afin d'acheter des livres neufs ou d'occasion, ce qui permettrait de renouveler la bibliothèque.

De même, sur son avis, la Commission se déclare satisfaite de l'arrivée des trois nouvelles tables de ping-pong, elle serait cependant heureuse qu'on leur fasse subir rapidement certaines transformations indispensables afin de leur permettre de servir aux jeux.

M. LEFEBVRE verra, en outre, la Maison TOULET pour faire réparer les queues de billards et y poser des tampons de caoutchouc. Il confirme sa demande de révision de l'installation du poste de T.S.F. et pense qu'un haut parleur serait de nature à améliorer grandement la qualité des émissions. La Commission en prend acte et s'associe à cette demande.

Le délégué parle ensuite du futur aménagement de la salle. Il insiste aussi pour que l'installation se poursuive plus activement, sans coupures; la question chauffage présente un caractère d'urgence et le comptoir n'est pas terminé. La Commission souhaite voir se poursuivre les travaux à un rythme plus accéléré afin de procéder à leur inauguration, le plus rapidement possible.

D'autre part, M. LEFEBVRE a vu un artisan de jeu de football sur table. Ce jeu monté sur pieds avec tiges d'acier coûterait environ 4.500 Francs? La Commission ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit procédé à cet achat, sous réserve toutefois de l'avis conforme des Présidents des autres Commissions et du Comité Social.

QUESTIONS DIVERSES : M. COURTOIS demande que les prochaines cartes d'adhérents soient prévues avec photographie et numéro.

M. LOOTEN, pour l'avenir, serait désireux qu'une Section cycliste soit constituée. Il lui est répondu que ce problème, ainsi que celui des excursions ont été examinés lors de la formation de la Commission et que celle-ci attend que les circonstances permettent de les réaliser.

La séance est levée à 17 H.55.

La Secrétaire
S. CASTELAIN.

6

Comité Social Municipal

p

Commission des Loisirs

4

Reunion du ~~15~~ Novembre 1942

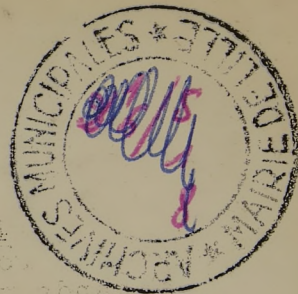
1944



Comité Social Municipal

Commission des Loisirs

Réunion du Lundi 17 Janvier 1944



Etaient présents : M.M. Delecueillerie, Hof et Neuville.

Assistaient à la séance: M.M. Looten, délégué du Comité Social, Lefebvre, pour la section Foyer, Vermeersch, pour la section Football et Courtois pour la Section Natation.

Excusés : M. Vandenberghe, Melle Castelain, M. Lecomte.

La séance est ouverte à 16 h 30 sous la présidence de M. Hof qui fait adopter le procès-verbal de la dernière réunion. Il signale aussitôt l'intention de M. le Maire de procéder dès que possible à l'inauguration officielle du Foyer qui apparaîtra comme l'une des réalisations les plus appréciées due à la Commission des Loisirs. Il indique que l'état d'avancement des travaux et de l'agencement intérieur entraînera encore quelques semaines avant la mise en place définitive. L'inauguration pourrait donc avoir lieu vers le 20 Février.

Le Président rend compte également de ses démarches infructueuses auprès des directeurs de salles de cinéma de la Ville comme auprès du Bureau Régional d'Organisation du Cinéma en vue d'obtenir des réductions pour les membres du Comité Social Municipal. Cette idée est donc à mettre en sommeil en attendant des temps plus favorables à la concurrence.

En l'absence de M. Lecomte, retenu, M. Hof souligne que la section artistique a déjà recueilli une douzaine d'adhésions intéressantes et que leur nombre atteindra sûrement vingt à bref délai. La première prise de contact aura lieu bientôt sous la présidence de M. Lecomte qui a accepté de mettre son expérience à la disposition des amateurs.

Puis M. Courtois nous informe que malgré les trois quarts d'heure compris entre la sortie des bureaux et l'entrée de la piscine, le public municipal est toujours aussi nombreux. Il faut ajouter, il est vrai, que le foyer, ouvert ce soir là, de 17 h 15 à 18 heures, connaît une certaine affluence.

M. Vermeersch rapporte que les adhérents à la section football augmentent régulièrement et qu'il a pu, grâce à l'obligeance de Melle Govin, que le Président a remerciée personnellement - procéder à l'équipement des joueurs sauf en ce qui concerne les chaussures plus difficiles à obtenir. Grâce à l'adhésion demandée à la F.F.F.A., peut être le Commissariat aux Sports pourra-t-il nous procurer quelques bons ?

Une Commission spéciale de foot ball a été constituée. Elle se réunit tous les lundis soir à 17 h 30 et a la charge complète de l'organisation de la section de manière que la Commission des Loisirs agisse seulement en tutrice vis à vis d'elle.

M. Vermeersch fait connaître que deux équipes de joueurs sont déjà formées et que des rencontres ont eu lieu à leur avantage. D'autres rencontres auront lieu presque tous les samedis après-midi sur le terrain de la Foire Commerciale prêté obligamment par l'A.S. P.T.T. qui l'a obtenu de la ville en location.

2/12/1954
6

Pour compléter l'équipement des joueurs, M. Vermeersch demande que la Commission des Loisirs décide l'achat de trois douzaines de bas. Il en est ainsi décidé, la dépense étant de l'ordre de 3.000 francs environ et pouvant être difficilement différée.

A propos du Foyer, M. Lefebvre indique que les trois nouvelles tables de ping-pong seront réparées incessamment par le renforcement du plateau en contre-plaqué trop mince pour assurer un rebondissement normal des balles.

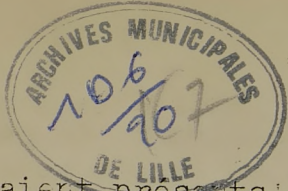
Il fait part de l'intention du fournisseur des deux foyers à gaz de n'en poser qu'un seul s'il n'est pas mis en possession des bons-matières indispensables. Une démarche sera tentée à ce sujet auprès de M. Lemoine.

Le Président informe ensuite M. Lefebvre qu'il est autorisé par le Comité Social à disposer chaque mois d'une somme de 200frs pour l'achat de livres de bibliothèque et qu'il peut passer commande du jeu de football sur table.

Il ajoute qu'une demande d'autorisation de vendre des boissons hygiéniques a été adressée aux Contributions Indirectes et que M. le Maire se propose, si possible, de doter le foyer d'un groupe frigorifique électrique destiné au rafraichissement des boissons servies.

En ce qui concerne la verrerie et la vaisselle indispensables, le Président se mettra en rapport avec le Service des Cantines et la Régie Municipale, d'accord avec M. le Maire.

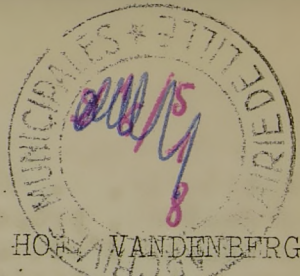
La séance est levée à 17 h 30.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs

Réunion du Lundi 21 Février 1944



Étaient présents : Mlle CASTELAIN, MM. DELECUEILLERIE; HOF, VANDENBERGHE

Assistaient à la séance : M. LOOTEN, délégué du Comité Social;
LECONTE, pour la Section théâtrale;
LEFEBVRE, pour la Section Foyer;
VERMEERSCH, pour la Section Football.

Excusé : M. COURTOIS, délégué de la Section Natation.

La séance est ouverte à 17 H.10 sous la présidence de M. HOF. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

La Commission entend les différents délégués :

Section théâtrale : M. LECONTE fait part qu'un jury va se réunir le lendemain 22 Février à 18 heures pour auditionner les amateurs inscrits. Par conséquent, il rendra compte des résultats de cette épreuve à la prochaine réunion.

Section Foyer Municipal : M. LEFEBVRE signale que les trois tables de ping-pong nouvellement équipées, ont été mises en service aujourd'hui ainsi que le haut-parleur demandé. Les résultats sont parfaits. Cependant, il suggère la pose d'une antenne extérieure, qui soulagerait ainsi les lampes du poste.

Par contre, le chauffage est insuffisant pendant cette période de froid, le radiateur posé ne pouvant fonctionner par suite du manque de pression du gaz. La Commission est unanime à reporter l'inauguration de la salle à une époque où la température sera plus propice.

Le délégué avise la Commission que, par suite de la reprise de l'horaire normal du travail, le foyer est fermé le jeudi soir. Après son inauguration officielle nous demanderons son ouverture tous les soirs. L'arrivée du nouveau jeu de football a remporté un très grand succès; quant à la bibliothèque, 140 volumes ont été prêtés en Janvier et le délégué est en pourparlers pour en acquérir d'autres.

La décoration du foyer est terminée, seule l'inscription relatant la date d'inauguration reste à faire dans un écusson prévu à cet effet. La Commission est d'avis que cette cérémonie ait lieu si possible un dimanche matin.

Pour prévenir tout vol, M. LEFEBVRE demande que l'on fasse façonner un jeu de clefs qui fermerait à la fois les portes du foyer et celles des W.C. du 3ème étage. De plus, quelques porte-manteaux et crachoirs pour fumeurs seraient nécessaires.

M. HOF donne ensuite lecture d'une lettre du 14/2/1944 du Directeur des Contributions Indirectes répondant à sa demande d'exploitation du buffet-bar par les seuls adhérents du Comité Social Municipal. Cette lettre donne entière satisfaction et va permettre le fonctionnement régulier de la buvette. Il y a lieu de se procurer la verrerie et la vaisselle nécessaires. La Commission est d'avis de procéder à l'ouverture du bar le jour de l'inauguration du foyer. Les boissons froides : bières et limonades seront débitées. Le percolateur pouvant être mis en service prochainement, il sera possible de prévoir des boissons chaudes : café, tilleul et éventuellement thé. Des pourparlers seront entrepris incessamment auprès des commerçants susceptibles de procurer les marchandises nécessaires. M. LEFEBVRE demande s'il serait possible de fournir de la bière de différentes catégories et en petites bouteilles.

Le Président avise que la Commission se réunira en session extraordinaire pour fixer le tarif des dégustations qui sera proposé à l'approbation du Comité Social.

Un examen de la caisse enregistreuse ayant été demandé à la Compagnie Nationale, M. HOF nous fait part d'une proposition d'échange faite par cet organisme, proposition qui moyennant une somme de 8.000 Francs nous permettrait d'obtenir une nouvelle caisse. La Commission est d'avis de soumettre cette affaire au Comité Social, étant donné que l'appareil ancien devait appartenir à la Maison des P.T.T. et que la proposition faite est susceptible, si elle est retenue, d'entraîner une dépense importante.

Section football : M. VERMEERSCH signale qu'un joueur de football a été appelé à Douai pour répondre aux obligations du S.O.T. et demande si une intervention ne pourrait pas être faite auprès de cet office en vue d'obtenir une mutation.

M. RAULT soumettra ce cas à M. le Secrétaire Général.

Section Natation : concernant les sports nautiques de nombreux adhérents ayant répondu, une belle équipe d'aviron se constitue.

Lecture est donnée d'une lettre de la Fédération française de natation indiquant quelques films sportifs susceptibles d'être loués à la condition de la prévenir de la date de projection assez longtemps d'avance et moyennant un droit de 50 Francs par film.

La Commission choisit les 3 films suivants : "La natation - Nages et plongeurs - Comme un poisson dans l'eau".

Une représentation pourrait être faite à titre d'essai, à une date à déterminer - dimanche matin - et après accord de principe du Comité Social. Une participation aux frais pourrait être envisagée.

Questions diverses : M. LEFEBVRE, délégué du foyer rapporte que deux réunions d'amateurs de Beaux-Arts ont été organisées au foyer par M. Noël DELAUNOY qui serait désireux qu'une salle bien éclairée soit mise à sa disposition. Cette salle devrait comporter une cymaise de 30 mètres permettant une exposition de 50 tableaux. La durée de cette dernière serait de 2 à 3 semaines et nécessiterait la présence d'un gardien. Le public serait admis, entrée gratuite, aucune vente n'aurait lieu dans l'exposition. Le seul but serait de montrer l'effort des Municipaux dans le domaine artistique.

Après délibération, la Commission suggère de retenir cette proposition et fixe à 2 semaines la durée de cette exposition. La salle des adjudications, pour la période du 19 Mars au 2 Avril, si elle est disponible, pourrait convenir. Les exposants devront tous être affiliés au Comité Social.

M. VANDENBERGHE pose à nouveau le problème de la carte individuelle. La Commission se déclare d'accord pour le renouvellement dans les délais les plus rapides et propose à l'appréciation du Comité Social la création d'une carte individuelle pour le membre participant - d'une carte individuelle d'une autre couleur pour chaque membre de la famille (enfants de plus de 15 ans inclus) et une carte collective par famille pour les enfants de moins de 15 ans.

Sur chaque carte il serait mentionné que référence à la carte professionnelle ou à la carte d'identité suivant les cas, pourrait toujours être exigée.

M. LOOTEN, informe la Commission que certaines réclamations lui sont parvenues au sujet de la répartition des places de théâtre.

Mlle CASTELAIN émet l'avis qu'un délégué pourrait être désigné par service, il serait chargé d'établir et de déposer une liste de demandes de places tous les lundis, les listes seraient classées par Division et un roulement pourrait être ainsi fait par le répartiteur, d'où meilleure distribution des places. Après un échange de vue, la Commission charge son Président d'entrer en relations avec le service compétent afin de voir dans quelle mesure il peut être fait droit aux réclamations.

.....

Mlle CASTELAIN demande ensuite que le problème des futurs retraités soit examiné dans l'avenir au sujet de leur affiliation au Comité Social. Les agents retraités pourront-ils continuer à bénéficier des divers avantages du Comité Social et de la distribution du "Courrier des Municipaux" au moyen d'une cotisation réduite ?

La Commission émet un avis favorable de principe et renvoie la proposition à l'étude du Comité Social.

La séance est levée à 18 H.35.

La Secrétaire,

S. CASTELAIN.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

COMMISSION DES LOISIRS

Réunion du Lundi 20 Mars 1944



Etaient présents : Melle CASTELAIN - MM. HOF & VANDENBERGHE

Assistaient à la séance : MM. LOOTEN : délégué du Comité Social
COURTOIS : pour la section natation
LECONTE : pour la section théâtrale
LEFEBVRE : pour la section Foyer
VERMEERSCH : pour la section Football

Excusé : M. DELECUEILLERIE.

La séance est ouverte à 17 h 10 sous la présidence de M. HOF et l'on passe à l'examen des procès-verbaux inscrits à l'ordre du jour.

Section Foyer Municipal : L'installation d'une antenne extérieure pour le poste de T.S.F. présentant des inconvénients, la Commission est unanime à suivre l'avis de M. le Maire qui demandera au service électrique d'envisager la pose d'une antenne intérieure dans la grande salle du 3ème étage.

De même, elle prend acte des démarches qui seront faites afin d'obtenir les 200 kgs de bons-matière nécessaires à l'achat du second appareil de chauffage au gaz.

En vue de l'inauguration prochaine du foyer et du bar, M. COURTOIS est délégué auprès des Maisons Payelle et Jacquart pour s'informer des conditions d'achat de vaisselle et de verrerie. De leur côté, MM. LEFEBVRE et VERMEERSCH verront la Grande Brasserie, le Loup d'Alsace et la maison Labaye pour les bières limonades et vins, éventuellement.

La commission décide de se réunir d'ici quelques jours pour entendre ces différents délégués et fixer immédiatement le tarif des consommations.

Au sujet de la caisse enregistreuse, M. HOF propose l'achat d'une caisse très simple, qui permettrait le contrôle des encaissements. L'autre caisse non réparable actuellement, faute de pièces nécessaires, serait mise en réserve.

Le Président demande ensuite à la commission de procéder à la désignation d'un gérant et d'un débitant. Comme gérant, Melle Castelain suggère M. ERNST, ex-préposé d'octroi et actuellement employé à la 3ème division. Ce dernier, avant d'être à l'octroi, a passé de nombreuses années dans l'industrie hôtelière et y a acquis une certaine compétence qui pourrait être employée utilement. La Commission émet un avis favorable de principe, sous réserve de soumettre cette suggestion à l'intéressé et en cas d'agrément, d'établir un emploi du temps compatible avec les intérêts du service. Quant au débitant, M. Hof propose de voir si M. Picot ne pourrait pas distraire de son personnel de service un élément susceptible de remplir cette fonction.

M. Lefebvre rend compte des visites qu'il a faites à divers marchands de livres d'occasion. Les prix sont exorbitants et les oeuvres tout à fait quelconques. M. Hof propose de rechercher en accord avec le service compétent si des ouvrages intéressants ne pourraient être distraits de la bibliothèque des refuges chauffés ou salles de lecture les moins fréquentés, notamment à l'Hôtel de Ville.

.....

Section football : La commission note avec grande satisfaction que les équipes continuent d'aller de succès en succès.

M. VERMEERSCH rappelle qu'il existe des traditions entre joueurs et partisans de football et qu'il est coutume de recevoir les joueurs vainqueurs ou les clubs. Pour permettre aux équipes municipales de se conformer à ces traditions, il demande si une somme ne pourrait pas être mise à la disposition du manager.

M. HOF lui répond que le Comité Social devant établir son budget avant le 1er Juillet 1944, la section de football sera appelée à prévoir ses dépenses en déplacements pour championnats ainsi que ses frais divers d'équipements, réceptions, etc...

Le délégué demande ensuite 1°- la création de membre d'honneur au Comité Social : section football; 2°- l'impression d'un papier à lettres portant obligatoirement une en-tête et le numéro d'immatriculation à la Fédération et 3°- l'aménagement du terrain du Petit Paradis.

Après discussion la commission se déclare d'accord en principe sur les deux premières demandes. Pour la 3ème, elle charge M. VERMEERSCH de voir MM. FAUVET et LEVRAGUE et de s'entretenir avec eux des possibilités d'occupation du terrain qui est simplement à gazonner.

Section Natation : Le Comité ayant donné son accord à la présentation de films sportifs, M. VANDENBERGHE écrira à la Fédération pour demander les trois films choisis.

D'autre part, M. VANDENBERGHE s'est entretenu avec M. le Commandant RUFIN au sujet de l'admission des sapeurs-pompiers à la piscine municipale et s'est mis d'accord avec lui pour en permettre l'accès une fois par semaine, sur présentation de la carte à jour de cotisations et de la carte professionnelle ou d'identité.

Section théâtrale : Une première audition des amateurs inscrits a eu lieu. M. LÉCONTE regrette de ne pas avoir recueilli plus d'adhésions masculines. Il avise la commission qu'il va avoir incessamment une entrevue avec M. le Maire, concernant la formation de sa section.

Questions diverses : M. le Maire ayant décidé de mettre la Salle Jean Jaurès à la disposition des membres du Comité Social, désireux d'exposer des oeuvres d'Art, M. HOF verra MM. MAUROIS et DELANNOY pour l'aménagement de ladite salle. Après discussion, la commission est d'avis d'ouvrir cette exposition : en semaine, au public, de 10 H. à 12 H. et de 14 H. à 17 H. (sauf le Samedi après-midi); au personnel municipal, de 12 à 14 H.; le dimanche de 10 H. à 16 H. Quant à l'impression d'un catalogue, M. HOF suggère de le faire ronéotyper par nos services sauf à établir une couverture spécialement dessinée qui serait tirée par une maison spécialisée.

La séance est levée à 18 H.50

LA SECRÉTAIRE :

S. CASTELAIN.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL
=====

Commission des Loisirs

Réunion du Lundi 17 Avril 1944



Etaient présents : Mlle CASTELAIN, MM. LELECUEILLERIE, HOF, VANDENEURGHE.

Assistaient à la séance : MM. LOOTEN, délégué du Comité Social
COURTOIS, pour la Section natation
LEFEBVRE, pour la Section Foyer

Etaient absents : MM. LECONTE et VERMEERSCH.

La séance est ouverte à 17 H.15 sous la présidence de M. HOF.
Section Foyer municipal : Le Foyer, inauguré la veille, fait immédiatement l'objet de la discussion. La Commission se déclare satisfaite de l'ambiance qui entoura cette manifestation, toutefois M. COURTOIS s'étonne que des convocations n'aient pas été envoyées aux membres des sous-commissions et demande des explications à M. HOF. Celui-ci lui répond que tous les membres du Comité Social ont été convoqués et personnellement il regrette de n'avoir pas indiqué au Secrétariat général la nécessité de convoquer les agents de la sous-commission des Loisirs qui ne font pas normalement partie du Comité Social mais qui participent néanmoins activement à ses travaux.

D'autre part, il est souligné que de nombreux municipaux seraient venus avec joie à la cérémonie, si une note de service les avait informés de l'ouverture officielle du Foyer. M. HOF rappelle que les événements tragiques de la semaine sont en partie responsables du manque de publicité donné à l'inauguration du Foyer et des quelques erreurs signalées.

On entérine ensuite le tarif des consommations.

M. LEFEBVRE demande quelles sont désormais les attributions du Foyer. Le président lui répond qu'il continue à servir d'agent de liaison entre le personnel et la commission pour tout ce qui se rapporte au foyer. Le gérant, M. ERNST, s'occupant exclusivement de la gestion financière du bar et de l'approvisionnement en marchandises. Pour les futurs achats, la recette du bar étant versée au fur et à mesure dans la caisse du Comité Social, celui-ci réglera toutes les factures. M. HOF verra, après huit ou quinze jours de mise en route, la meilleure utilisation de M. ERNST de manière à le soustraire le moins possible à ses obligations professionnelles.

Un frigidaire s'avérant nécessaire pour l'été prochain, M. VANDENEURGHE suggère de demander à M. le Maire si l'on ne pourrait disposer d'un des frigidaires en service à l'Economat. La question des pourboires ayant été soulevée, il est précisé que les prix des consommations sont exclusifs de tout pourboire.

Des membres étant desirieux de se procurer des balles de ping-pong, la Commission décide que le gérant en achètera 50, qu'il fournira aux joueurs au prix coûtant. M. LEFEBVRE procédera à l'achat de quelques pokers.

.../...

Ensuite la Commission décide qu'un appel sera fait dans le journal afin de constituer la Section de tennis. Elle charge M. LEPEVRE de voir M. LALLAU au sujet des livres susceptibles d'être intégrés dans la bibliothèque du Foyer municipal. De plus, M. HOF signale que M. l'Adjoint RAOUST lui a fait part de la possibilité de doter le Comité de quelques livres neufs. La Commission charge son Président de remercier vivement M. RAOUST.

Section Natation : M. COURTOIS demande qu'en cas de fermeture de l'établissement, le personnel soit prévenu, si possible, au moins quelques jours d'avance. Bonne note est prise par M. VANDENBERGHE qui s'efforcera de donner satisfaction dans toute la mesure du possible.

Section théâtre : M. LECONTE n'étant pas présent à la réunion, les questions théâtrales sont remises à une date ultérieure.

Section Foot-ball : M. LOOTEN réclame le calendrier des matches de notre Section. Il pourrait être publié dans le journal et affiché sur le panneau réservé à cet effet, au Foyer. Il en est ainsi décidé.

Questions diverses : Une visite de l'exposition organisée au Palais des Beaux-Arts par le groupement "Promesses" a eu lieu jeudi dernier. Le personnel ayant été prévenu tardivement, le Président informe la Commission qu'il a pressenti M. MAUROIS pour diriger une nouvelle visite commémorée. Celle-ci pourrait avoir lieu dans le milieu de la semaine prochaine et annoncée au personnel au moins quarante-huit heures à l'avance.

Ensuite la Commission demande à MM. VANDENBERGHE et DELECUEILLERIE s'il ne leur paraît pas possible d'organiser une fête de natation qui se clôturerait par un match de water-polo. Cette fête pourrait avoir lieu en Juin avec une légère participation aux frais. Le programme en sera étudié au cours de la prochaine réunion.

Les films sur la natation seront également passés en Juin, la firme ne pouvant les fournir avant cette date.

Section Beaux-Arts : M. COURTOIS rappelle le vernissage de l'exposition des Artistes municipaux qui a dépassé toutes les espérances. Des félicitations sont adressées à MM. MAUROIS et DELANNOY pour avoir préparé et réussi l'organisation de cette exposition.

Au sujet des causeries artistiques du premier lundi du mois, M. COURTOIS demande si celles-ci ne pourraient pas être ronéotypées et distribuées aux membres du personnel qui en feraient la demande. Après discussion, la question sera reprise lorsque le texte complet des causeries aura été établi et élagué dans la mesure du possible.

M. COURTOIS insiste sur la question "Coopérative" qui est du domaine de la Commission des Oeuvres Sociales.

La séance est levée à 18 H.55.

Une réunion extraordinaire sera convoquée incessamment pour discuter du budget des différentes activités de la Commission des Loisirs.

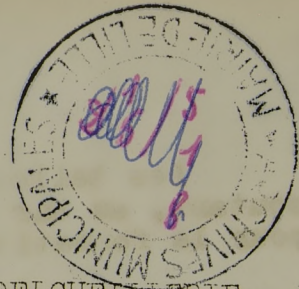
LE SECRETAIRE,
S. CASTELAIN.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

COMMISSION des LOISIRS.

Réunion du 22 Mai 1944



Etaient présents : Mlle CASTELAIN - M.M. DELCUEILLERIE - HOF -
VANDENBERGHE.

Assistaient à la séance :

M.M. LOOTEN : délégué du Comité Social
COURTOIS pour la section natation
LECOMTE pour la section théâtrale
LEFEBVRE pour la section foyer
VERMEERSCH " la section football
FREMEAUX pour la section lutte
ERNST Gérant du Foyer.

La séance est ouverte à 17 h. 15 sous la présidence de M. HOF qui présente aux membres de la Commission M. FREMEAUX, appelé à former la Section "Lutte" et M. ERNST, le Gérant du bar.

SECTION THEATRALE. - M. LECOMTE avise la Commission que la constitution de cette section est forcément remise à une date ultérieure, la plupart des manifestations de ce genre étant suspendue en raison des événements actuels.

SECTION FOOTBALL. - La saison est actuellement terminée, néanmoins l'entraînement se poursuit par des séances de culture physique. M. VERMEERSCH, délégué, donnera au "Courrier" un compte-rendu de l'activité déployée et fera part des espoirs concernant la Saison future.

Sur une observation de M. DELCUEILLERIE qui rapporte que des joueurs ne seraient pas tous des "Municipaux", le délégué demande qu'on lui donne les noms car, seul, à sa connaissance, un joueur est fils d'adhérent. Aux fins de contrôle, la Commission demandera au Secrétariat de la Section Football de lui fournir les noms de tous les joueurs inscrits.

SECTION NATATION. - M. VANDENBERGHE demande que la fête prévue soit reportée au mois de juillet afin de permettre l'élaboration d'un meilleur programme. La Commission lui fait confiance ainsi qu'à M. DELCUEILLERIE pour l'organisation de cette manifestation qui comprendra des démonstrations de nage et des courses humoristiques. Les frais, peu élevés, pourraient être pris en charge par le Comité Social, ce qui permettrait l'entrée gratuite à titre de propagande.

Au sujet des films sportifs, précédemment commandés, les maisons de locations nous ont fait connaître, qu'en raison des circonstances, elles n'envoient plus leurs films à l'extérieur.

SECTION FOYER. - M. LEFEBVRE signale qu'il s'est entretenu avec M. LALLAU et que M. MESTDAGH verra également M. RAOUST au sujet des livres de la bibliothèque récréative. M. FREMEAUX demande que l'on mette un cachet "Comité Social" sur tous les volumes et M. VERMEERSCH voudrait que l'on fasse un tri des oeuvres et qu'à la rigueur on procède à une élimination de certains livres. Le choix serait soumis à l'approbation de la Commission et une catégorie, réservée aux adultes, pourrait être établie.

.../...

Des balles de ping-pong ont été achetées et sont vendues au prix coutant, au bar du Foyer. D'autre part, M. MESTDAGH a été pressenti pour la formation de la Section Tennis.

La Commission prend note du versement de 90 Frs fait par le délégué à la caisse du Comité Social et représentant le montant de la vente des catalogues à l'Exposition des Municipaux.

Après discussion, la Commission est d'avis de demander à M. le Maire de vouloir bien accorder, conjointement avec le Comité Social, une subvention à M. NOEL DELAUNOY pour la grande part qu'il a prise aux travaux d'aménagement du Foyer.

Sur sa proposition le délégué est autorisé à établir une note de rappel concernant le prêt des livres, aux adhérents les conservant trop longtemps.

Ensuite M. ERNST rend compte du premier mois d'exploitation du bar. La recette se chiffre à 15.228 Frs 70 et laisse apparaître un bénéfice brut de 5.541 Frs dû en grande partie aux prix spéciaux des premières marchandises livrées, le bénéfice s'amenuisera certainement en raison de la hausse des prix des nouvelles marchandises. Il doit d'ailleurs servir à amortir tous les achats faits au foyer concernant les jeux et l'installation proprement dite du bar : vaisselle, verrerie, caisse enregistreuse, etc....

SECTION "LUTTE" : La Commission entend M. FREMAUX qui va constituer un club de lutte. Il a déjà recueilli une quinzaine d'adhésions et a reçu une lettre de M. Lucien Haerinck, actuellement prisonnier, l'autorisant à disposer de son tapis, déposé à la Mairie. Seul, un emplacement permettant l'entraînement deux fois par semaine reste à trouver dans l'Hôtel-de-Ville. M. HOF s'entretiendra avec M. VANDENHENDE à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES : Le 49ème Salon des Artistes lillois se tenant actuellement au Palais des Beaux-Arts, la Commission est d'avis de demander l'organisation d'une visite commentée, sous la conduite de M. MAUROIS pour ce prochain mercredi soir à 18 heures 15.

Sur la question "Coopérative" M. HOF ayant fait part d'une prochaine répartition de blouses blanches, M. VANDENBERGHE voudrait que son personnel puisse être doté de culottes blanches. Tout dépendra du nombre de demandes.

La séance est levée à 18 heures 40.

La Secrétaire :

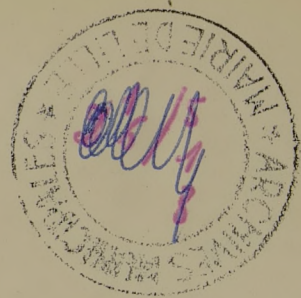
S. CASTELAIN

COMITE SOCIAL MUNICIPAL



Commission des Loisirs

Réunion du 19 Juin 1944



Etaient présents : Melle CASTELAIN, MM. DELCUEILLERIE - HOF - VANDENBERGHE.

Assistaient à la séance : M.M. LOOTEN : délégué du Comité Social
COURTOIS pour la section natation
LECOMTE " " " " théâtrale
LEFEBVRE " " " " foyer
VERMEERSCH " " " " foot-ball
FREMAUX " " " " lutte
ERNST gérant du foyer.

La séance est ouverte à 17 h 10 sous la présidence de M. HOF

Section foot-ball : Au sujet du compte-rendu promis, le délégué nous informe qu'il a provoqué une réunion de la Commission et qu'un relevé de l'activité de la section sera fourni d'ici peu.

Sur demande de M. VERMEERSCH, M. DELCUEILLERIE, signale le joueur KERCKHOVE comme n'étant pas des " Municipaux ". Le délégué ne peut le certifier, mais il sait que ledit joueur a remplacé une seule fois, un adhérent défaillant. Après discussion, la commission renvoie cet incident à la section foot-ball.

Section Natation : Sur proposition de M. VANDENBERGHE, la Commission fixe au 9 Juillet, la date de la fête projetée. On passe ensuite à l'examen du programme proposé. Elle aura lieu avec la participation des "Nageurs Lillois" et des "Pupilles de Neptune" et comprendra des courses diverses et humoristiques, des démonstrations de sauvetage, d'entraînement, de nages anciennes et modernes, ainsi qu'une leçon de natation et se terminera par un match de water-polo. La durée sera de 2 heures 30 environ. Commencant à 15 h 30, la fête serait terminée vers 18 heures.

La Commission souhaite que plusieurs courses soient organisées entre les "Municipaux". Elle émet le vœu que pour récompenser les vainqueurs des différentes courses, des prix en nature puissent être offerts et charge son président d'intervenir à cet effet auprès de M. le Maire. Dix prix seraient nécessaires.

Section foyer: Le délégué fait part de la prise en charge nouvelle de quelques livres; un tri de la bibliothèque va être entrepris et une catégorie de livres sera réservée aux adultes. D'autre part, les notes de rappel concernant le prêt de livres n'ayant pas donné le résultat total escompté, la Commission après discussion se déclare d'avis d'infliger une amende de 50 Fcs à tout lecteur ayant égaré un volume.

M. ERNST est chargé du contrôle des consommateurs se présentant au bar, notamment le dimanche, La Commission est catégorique : dans aucun cas, il ne doit être servi des boissons à des membres du personnel non adhérents du Comité Social.

Section lutte : M. FREMAUX informe la commission que, dès que la réparation du tapis sera faite, l'entraînement pourra commencer dans la salle mise à la disposition de la section.

La séance est levée à 18 heures 10

La Secrétaire
S. CASTELAIN

COMITE SOCIAL MUNICIPAL

Commission des Loisirs.



Réunion du 24 Juillet 1944.



Etaient présents : M^{elle} CASTELAIN - M. HOF.

Assistaient à la séance :

MM. LOOSEN	:	Délégué du Comité Social
COURTOIS		pour la Section natation
LECOMTE	" "	" théâtrale
LEFEBVRE	" "	" foyer
VERMEERSCH	" "	" football
FREMAUX	" "	" lutte

Etaient excusés : MM. VANDENBERGHE, DELECUEILLERIE et ERNST.

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. HOF.

Section football : M. VERMEERSCH avise la commission qu'un bilan de l'activité de la Section a été établi et sera publié prochainement dans le "Courrier" et que le joueur KERCKHOVE, incriminé précédemment, est le fils d'un titulaire, employé au Cimetière du Sud.

Section natation : M. COURTOIS signale qu'il serait préférable que les cartes d'adhérents au Comité Social soient munies d'une photographie, afin de faciliter le contrôle et éviter les fraudes. La Commission se déclare d'accord pour demander la pose d'une photo au prochain renouvellement des cartes. En attendant, M. HOF suggère que lors de la prochaine séance de natation, les membres du Comité Social soient informés que la présentation de la carte d'identité sera exigée au contrôle, la semaine suivante. Cette opération pourrait d'ailleurs être renouvelée de temps à autre.

Le programme de la prochaine fête de natation est ensuite approuvé dans son ensemble. La commission se réunira d'ici quelques jours pour une ultime mise au point.

Section lutte : Le tapis étant réparé, le délégué informe la Commission que l'entraînement d'une vingtaine d'élèves est commencé depuis quinze jours et qu'il est satisfaisant.

Section foyer : Le tri des oeuvres de la bibliothèque du foyer ainsi que l'inventaire des volumes entreposés à la Bibliothèque Municipale et provenant de l'ancienne Mairie installée au Palais Rihour sont opérés en partie. Par conséquent, bientôt, un plus grand nombre de livres choisis sera à la disposition des lecteurs. A cet effet M. LEFEBVRE demande que M. LANCKMAN lui soit adjoint afin de l'aider dans la répartition et le contrôle de la rentrée des volumes. Le délégué demande également que l'argent provenant de l'application de l'amende forfaitaire de cinquante francs exigée par volume égaré soit destiné à l'achat d'autres livres.

Deux membres du personnel ayant fait don au foyer de plusieurs oeuvres et notamment d'une collection de petites "Illustrations", la Commission leur adresse des remerciements et sur proposition de M. LECOMTE, décide de faire relier ces petites brochures par roman complet.

...../

M. HOF présente ensuite un état de gestion du foyer. La situation se révélant des meilleures, la commission adresse des félicitations à son gérant qui, malgré la période difficile que nous vivons, a su rendre le séjour au foyer encore plus attrayant et insiste, à nouveau, pour que la situation de M. ERNST, dont la présence est effective chaque dimanche, soit revue.

La Commission prend également bonne note avec satisfaction de l'attribution prochaine d'un nouveau billard et de la poursuite des travaux d'aménagement des terrains de jeux de tennis, boules et bouillons.

Question diverses : Le président demandant si les membres de la Commission n'ont pas d'objections à formuler, au sujet de la publication du statut du Comité Social, M. VERMEERSCH dit sa crainte de retrait d'adhésions par suite de la création d'une mutuelle indépendante des Sociétés existantes et Melle CASTELAIN fait remarquer que l'application de l'article 10 permettant les retenues des cotisations sur les appointements pourrait également freiner certaines adhésions. M. HOF répond aux délégués que la mutuelle étant indépendante et par conséquent ses secours cumulables, le personnel a tout intérêt à adhérer.

Quant au précompte de la cotisation sur le salaire, cette question n'est pas encore au point et il est simplement demandé pour l'instant un accord de principe.

La séance est levée à 18 heures 50

La Secrétaire,

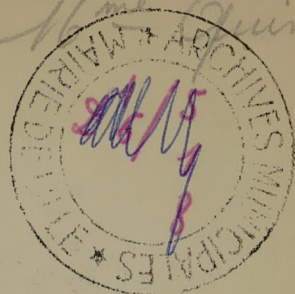
S. CASTELAIN.



COMITE SOCIAL MUNICIPAL

COMMISSION DES LOISIRS

Réunion du 21 Août 1944



Etaient présents: Melle Castelain - M.M. Delecueillerie - Hof et Vandenberghe

Assistaient à la séance:

M.M. Courtois,	pour la section natation
Lecomte,	- - - théâtrale
Vermeersch	- - - football
Fremaux	- - - lutte
Ernst	Gérant du foyer

Etaient excusés : M.M. Lefebvre et Looten

La séance est ouverte à 17 heures 10, sous la présidence de M. Hof qui passe immédiatement la parole à M. Vandenberghe pour le compte rendu de la fête de natation qui a eu lieu le 6 Août. Dans l'ensemble, l'impression produite a été excellente; bonne organisation, technique parfaitement réussie. Il n'y a pas eu de "trous" dans le programme, toutes les épreuves se sont succédé à un rythme parfait.

M. Vandenberghe fait remarquer qu'un effort pourrait être accompli en ce qui concerne la participation des municipaux et que diverses courses pourraient être faites ainsi que des pantomimes, des matches de water-polo entre municipaux, même non-joueurs. Un jeudi soir serait réservé pour l'entraînement.

Des remerciements sont adressés à M. Sergeant qui, délégué par M. le Maire, a bien voulu féliciter les divers nageurs qui ont prêté leur concours à la réussite de la fête. Pour le "Courrier des Municipaux" la Commission charge M. Vandenberghe et M. Vermeersch de faire un compte rendu de la fête et de la course des vétérans.

Les frais d'organisation s'élèvent à 250 francs environ.

Le dégustation au bar a produit plus de 900 frs de recettes. La Commission remercie M. Ernst pour la bonne présentation de sa buvette. Ce dernier réclame un entr'acte un peu plus long.

Dans l'ensemble, la fête fut un succès et les membres de la Commission décident de renouveler ce genre de manifestation en essayant toutefois de faire un ensemble plus humoristique.

SECTION FOOTBALL.- Au sujet d'une question soulevée par M. Sergeant et transmise par M. Hof, la Commission émet le vœu qu'au cours d'une réunion de tous les différents responsables sportifs actuels un club omnisport soit créé.

Le délégué donne ensuite lecture d'une prévision de budget s'élevant à 40.000 francs et se décomposant ainsi :

1° - Achat de chaussures (50 paires à 300 frs)	15.000,--
2° - Equipements	9.000,--
3° - Frais de déplacement (50 f x 100)	5.000,--
4° - Achat de ballons (400 f x 10)	4.000,--
5° - Divers,	
Cotisations - Demandes de licences - Cartes	
sportives - Assurances	7.000,--

2/28
1
La Commission se montre favorable à ce projet de budget et invite la Section Football à solliciter les subventions auxquelles elle a droit.

M. Vermeersch fait part ensuite de questions diverses posées par les joueurs et qui concernent:

1°- Le remboursement des chaussures? M. Hof propose de rembourser un prix fixé sur justification d'achat, un minimum de temps de présence étant exigé, à charge à la Section de Football de fixer le délai. En cas de départ, avant un autre délai à fixer, le Comité Social serait propriétaire des chaussures.

2°- Les insignes? Les sportifs des différentes sections pourraient être dénommés Sportifs Municipaux Lillois et M. Noël Delaunoy établirait le projet d'écusson.

3°- Terrain: La Section pratiquait son sport sur un terrain situé près de la Foire Commerciale. Par suite des événements, elle en est privée. Elle fait donc une demande de principe pour pouvoir disposer du terrain de l'Arbrisseau pour son entraînement et même y faire des matches et pose sa candidature en vue de l'obtention du terrain dont elle disposait précédemment dès qu'il sera rendu libre, sauf à la Section de prendre accord avec les autres clubs.

4°- Espadrilles? Les joueurs demandent des espadrilles pour pratiquer la culture physique. M. Fremaux signale que justement il doit se rendre à Tourcoing, dans la semaine, à ce sujet.

5°- Douches? Le délégué fait également remarquer que le terrain de l'Hôtel de Ville qui sert de terrain d'entraînement, est très sale, et que par suite, une installation de douches, serait nécessaire aux joueurs. La commission pose la question à savoir si les terrains sportifs seront équipés avec douches?

Au sujet d'une objection de M. Courtois qui signale la nécessité de faire visiter les sportifs par le docteur attaché au personnel, M. Hof lui répond que si la Section omnisport était créée, un docteur y serait attaché d'office.

SECTION FOYER- La Commission ayant pris connaissance du procès-verbal du Comité Social central émet le vœu que le restaurant soit pris sous le contrôle du comité social dans le délai le plus rapide possible.

Au sujet de la gérance du bar, la commission est d'avis d'allouer à M. Ernst, qui est présent au foyer tous les dimanches et qui passe une partie de son temps de loisirs à s'occuper des recherches des diverses marchandises, une indemnité forfaitaire mensuelle de 300 francs.

Ensuite, le Président rend compte de l'activité déployée sur le plan coopératif; jusqu'à présent ont été vendus: vêtements de travail, vaisselle et pommes de terre. Les comptes ne sont pas encore apurés, mais laissent prévoir cependant un bénéfice supérieur à 30.000 frs. Vingt tonnes de pommes de terre ont été livrées aux membres du Comité Social. Sur une demande de M. Courtois, M. Hof précise que le prix a été calculé sur le premier prix payé et qu'il ne convenait pas ensuite de diminuer ce prix pratiqué. Le bénéfice réalisé est de 9.200 frs, sur cette première vente.

La commission se félicite de ce qu'un comité de gestion va être nommé au sein du Comité Section des œuvres sociales, pour prendre part aux achats et décider du mode de répartition et de la prise en charge du restaurant municipal.

La séance est levée à 1^h heures.

La Secrétaire,
S. CASTELAIN.